

SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Président : M. Cédric VINCENT
 Vice-président e : Mme Bénédicte MARMY
 Secrétaire : Mme Olga VILLARRUBIA
 Membres : M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN

Excusés :

M. Roger GOLAY, M. Steve RAY, M. Kevin REICHENBACH

Assistent à la séance : M. Stéphane LORENZINI, Maire
 M. Damien BONFANTI,
 M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
 Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
 Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2017
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Ecole de Tivoli – Rénovation et agrandissement – Crédit d'étude (Fr. 460'000.--) (063-16.09) **p. 455** Entrée en matière
 - b) Quartier de la Chapelle - 2e étape - Réalisation des aménagements extérieurs et des cheminements du parc public - Crédit d'investissement (Fr. 1'120'000.--) (064-16.09) **p. 455** Entrée en matière
 - c) Constitution d'une servitude d'empiètement sur la parcelle 4562 au profit de la parcelle 2333 (065-16.09) **p. 456** Entrée en matière
 - d) Garantie des engagements de prévoyance dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement intercommunal Le Sapay (066-16.09) **p. 457** Entrée en matière

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

- 8) **Commission conjointe travaux et constructions et sociale –
Séance du 5 septembre 2016 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT
Commission des finances et du logement –
Séance du 19 septembre 2016 –
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY
Ecole Les Marbriers – Concours d'architecture – Crédit
d'investissement (Fr. 270'000.--) (062-16.06)** **p. 460 Arrêté**
- 9) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 5 septembre 2016 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
a) **Stade de Marignac – Assainissement de la chaufferie et de la
ventilation – Crédit de construction (Fr. 430'000.--) (061-16.06)** **p. 462 Arrêté**
b) **Divers**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 7 septembre 2016 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Commission des finances et du logement –
Séance du 19 septembre 2016 –
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY
Révision du Plan directeur communal – Plan directeur des chemins
piétons – Crédit d'étude (Fr. 240'000.--) (060-16.06)** **p. 463 Arrêté**
- 11) **Commission des finances et du logement –
Séance du 19 septembre 2016
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**
a) **Fondation communale immobilière (FCIL) – Acquisition de la
parcelle 3516, sise au chemin du Gui** **p. 465 Vote**
b) **Fondation communale immobilière (FCIL) – Autorisation
d'emprunter pour la réalisation de l'IEPA des Marbriers** **p. 466 Vote**
c) **Divers**
- 12) **Commission conjointe de l'administration et des affaires
économiques et des travaux et constructions –
Séance du 12 septembre 2016 - Rapporteur : M. Michele COLLEONI
Motion du groupe socialiste « Lutter contre la sous-enchère salariale
et améliorer la protection des travailleurs »** **p. 467 Vote**
- 13) **Résolution interpartis concernant le nom des futures gares du
CEVA sur la Commune de Lancy** **p. 471 Résolution**
- 14) **Commission de la sécurité - Séance du 13 septembre 2016 -
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
a) **Motion du groupe PLR « Pour des places visiteurs accessibles
tranquillement, ...aux visiteurs »** **p. 475 Vote**
b) **Présentation du projet de réorganisation des sapeurs-pompiers** **p. 477 Information**
c) **Divers**
- 15) **Commission de la culture - Séance du 29 août 2016 -
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
a) **Lieux culturels ou festifs : comment répondre aux attentes –
Présentation du travail en cours** **p. 478 Information**
b) **Ferme de la Chapelle – Présentation de la programmation 2017** **p. 479 Information**

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

- c) Bilan sur les événements culturels 2016 organisés à ce jour sous l'égide du service de la culture **p. 479** **Information**
 - d) Divers
- 16) Commission sociale - Séance du 6 septembre 2016 -
Rapporteur : Mme Sandrine GILLIERON**
- a) Présentation de Madame Virginie ESTIER, travailleuse sociale en charge des projets communautaires **p. 480** **Information**
 - b) Présentation du projet Mégaron **p. 481** **Information**
 - c) Présentation du volet social du budget 2017 **p. 481** **Information**
 - d) Divers
- 17) Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 7 septembre 2016 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
Divers
- 18) Commission de l'administration et des affaires économiques
Séance du 12 septembre 2016 - Rapporteur : M. Michele COLLEONI**
Divers
- 19) Commission du développement durable – Séance du 14 septembre
2016 Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Présentation de la Fête de l'Abeille et du Terroir **p. 483** **Information**
 - b) Travaux divers **p. 483** **Information**
 - c) Divers
- 20) Propositions individuelles et questions** **p. 485**
- 21) Questions du public** **Annexe**

En préambule, un exposé et un film réalisé par le musée en plein air de Ballenberg sont diffusés aux membres du Conseil municipal par Mmes GLASSEY et DE VECCHI avant l'ouverture de la séance. En effet, le Musée de Ballenberg a souhaité cette année mettre en lumière les lieux d'où proviennent les maisons exposées et notamment la ferme lancéenne des Avanchis qui a été déconstruite et reconstruite à Ballenberg en 1984.

M. VINCENT : Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal de notre ville de Lancy du 29 septembre 2016.

Je salue notre Maire, M. LORENZINI, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, les membres de la presse, les employés ou ex-employés de la commune, les membres du public - Lancéens et Lancéennes -, et vous Conseillers municipaux.

J'espère que vous avez tous passé d'excellentes vacances d'été, que vous vous êtes bien reposés. Cela fait déjà trois mois qu'on ne s'est plus vus, et j'imagine que vous avez pris le temps, comme moi, de relire et réapprendre notre règlement.

J'excuse l'absence de M. GOLAY, M. RAY et M. REICHENBACH.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2016

M. CLEMENCE : lors de notre séance plénière du 23 juin, vous vous rappelez tous le défaut de procédure au moment du vote du droit de préemption de la Ville de Lancy. Je ne reviendrai pas sur cet épisode, mais serait-il possible à l'avenir d'annoncer le type de vote, notamment quand il y a une majorité qualifiée, le nombre de voix à atteindre, et donc le résultat – l'acceptation ou le refus - des votes. Ce n'est pas uniquement pour ce vote, mais pour d'autres également, qu'il n'y a pas toujours eu l'annonce souhaitée.

Serait-il possible, dès aujourd'hui, d'annoncer le type de vote et le nombre de voix à atteindre pour avoir la majorité ? Ce serait très appréciable.

M. VINCENT : s'il n'y a pas d'autres remarques, le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. VINCENT : vous avez tous reçu sur vos places un badge d'accès aux locaux de l'administration avec un reçu que vous voudrez bien remettre à Mme CRISAFULLI d'ici la fin de la séance.

Le Bureau a reçu copie d'une lettre adressée à notre Maire, M. LORENZINI. Le Bureau a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'en faire lecture, car il s'agit d'un incident qui est arrivé à la piscine. Chaque groupe a reçu copie de cette lettre, le cas échéant, vous avez été informés directement lors des caucus par vos chefs de groupe.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : vous avez trouvé sur vos places quelques invitations du Groupement des habitants du Petit-Lancy (GHPL). Vous avez également reçu une invitation à l'inauguration de la salle communale du Petit-Lancy, événement qui sera fêté dignement, car cette salle a été fermée durant plus d'une année pour des travaux. Il y aura deux beaux concerts donnés à cette occasion : à la suite de l'inauguration, un concert du Beau Lac de Bâle et le lendemain soir une prestation tout à fait originale, un ciné-concert donné par l'Harmonie du canton de Genève, l'orchestre jouera la musique sur le film de Walt Disney Fantasia qui sera projeté. Donc, je vous encourage à participer nombreux à ces deux manifestations et à en parler autour de vous.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Une information : le groupe MCG avait déposé en son temps une motion demandant d'installer une vélo-station à côté de la piscine de Marignac. Le Conseil administratif a pu traiter ce dossier et je vous propose de faire une présentation et la proposition qui peut être faite pour un débat en Commission des travaux. On ne va pas faire une entrée en matière mais le passer directement à la Commission des travaux et comme cela vous pourrez vous prononcer sur la proposition qui pourrait être réalisée.

Enfin, vous dire que le Conseil administratif, faisant le constat que la Ville de Lancy est très exemplaire en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes et possède au sein de son administration un taux de cheffes de service extrêmement élevé, a décidé de signer la charte de l'égalité salariale dans le secteur public, document que vous pouvez trouver après une petite recherche Internet sans difficulté, pour montrer son attachement à ces valeurs.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DU BUDGET 2017

M. LORENZINI :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre ville pour l'année 2017.

L'élaboration de ce budget, le dernier sous MCH1, s'est appuyée sur plusieurs grands axes :

- maintenir à un niveau satisfaisant et coordonné la nature 31 "biens, services et marchandises" de manière à refléter strictement les besoins réels et prévisibles pour l'année prochaine;
- accorder une vision la plus juste possible pour satisfaire aux besoins des prérogatives purement communales comme la petite enfance, le sport et la culture;
- contenir les besoins en personnel, en limitant la création de nouveaux postes;
- déterminer une marge de manœuvre acceptable et prospective pour débiter l'absorption des effets négatifs de RIE III, soit la 3ème réforme de la fiscalité des entreprises, sur les revenus fiscaux des personnes morales dès 2019;
- sensibiliser sur les enjeux majeurs qui prévaudront ces prochaines années, notamment en matière d'investissement, de fiscalité, de péréquation intercommunale et d'aménagement du territoire.

L'année 2017 intègre déjà des changements capitaux liés aux réformes applicables ou en cours de changement en lien avec le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, la mise en vigueur au 1^{er} janvier du nouveau Fonds intercommunal pour le développement urbain, communément appelé le FIDU, ou des prévisions pour lesquelles les

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

alternatives ont dû être décidées avec rigueur, comme la problématique du transfert de gestion des horodateurs et des parcomètres au canton.

Il convient de relever l'important travail fourni par les services de l'administration, depuis plusieurs mois, pour contenir les dépenses tout en intégrant les projets qui ne manqueront pas de se succéder l'an prochain.

Le budget de fonctionnement qui vous est présenté ce soir est bénéficiaire. Les revenus, sans les biens du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 108 millions, alors que les charges se montent à Fr. 115 millions. Les revenus nets de nos placements du patrimoine financier, composé de nos immeubles et villas, sont budgétisés à la hausse, à hauteur de Fr. 7.6 millions.

L'excédent net de revenus porté au budget 2017 est ainsi de Fr. 622'000.-.

Passons maintenant à une revue plus détaillée des éléments qui composent ce budget.

REVENUS

L'IMPOT COMMUNAL

Notre principale source de revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Impôt des personnes physiques

Les estimations fiscales calculées par le Département des Finances pour 2017 sont basées sur l'effectif de nos contribuables de 2014. Ainsi, en tenant compte de l'augmentation de la population lancéenne à ce jour, les recettes ont été pondérées pour intégrer environ 300 nouveaux contribuables.

La valeur de production du centime de l'impôt courant qui a été retenue est de Fr. 1'529'048.-, contre Fr. 1'543'876.- au budget 2016, soit un fléchissement de 1%. Comparée aux comptes 2015, hors correctifs, la production estimée pour 2017 est en nette croissance de 4.3%.

Impôt des personnes morales

Les hypothèses de croissance de l'impôt sur le bénéficiaire et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire de l'été 2016, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

Pour Lancy, les estimations sont réjouissantes. La valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2017 est de Fr. 187'085.-, contre une valeur de Fr. 139'489.- retenue au budget 2016.

Hors correctifs, la production estimée pour 2017 progresse de 10% par rapport à 2015.

D'après les chiffres communiqués par le département des finances et les réponses aux renseignements que nous avons demandés, l'implantation de quelques nouvelles sociétés sur notre territoire communal impacte positivement les estimations cantonales pour 2016 et 2017. Nous avons choisi de retenir les prévisions du département. Il convient toutefois de rester prudent en termes prévisionnels. Nous n'avons pas revu à la baisse ces estimations, partant du principe que ces dernières années les comptes sont presque systématiquement plus favorables que les estimations de l'Administration fiscale cantonale.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Produit de l'impôt communal

Les estimations fiscales portées au budget 2017 s'élèvent au final à Fr. 80.66 millions, contre 79.12 millions au budget précédent.

LES AUTRES REVENUS

Les principaux autres revenus inscrits au budget 2017 vous sont présentés comme suit :

Taxe professionnelle : Fr. 8.20 millions, contre Fr. 8.50 millions au budget 2016.

Elle représente environ 7.6% de nos revenus. Basées sur l'évolution des taxations 2015 et sur l'analyse des projections actualisées des taxations courantes, les estimations demeurent prudentes. Le déménagement d'un important contribuable début 2016 sur une autre commune, ainsi que la baisse du taux d'imposition des sociétés du groupe professionnel "banques et sociétés financières" expliquent en partie nos prévisions revues à la baisse. L'implantation de nouveaux contribuables à court et moyen terme devrait cependant laisser entrevoir un risque minimum sur la progression de ce revenu ces prochaines années.

Fonds de péréquation intercommunal : Fr. 5.14 millions, contre 4.53 millions prévus au budget 2016.

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 6.47 millions contre Fr. 5.34 millions au budget 2016.

L'écart s'explique en partie par la prise en compte de nouveaux loyers internes suite à l'établissement de contrats de prestations avec des associations subventionnées, la réintégration des revenus liés aux encaissements des horodateurs, ainsi que l'augmentation de la redevance des SIG pour l'utilisation du domaine public.

Revenus divers : Fr. 5.76 millions contre Fr. 5.51 millions au budget 2016.

La rubrique se compose, entre autres, des émoluments administratifs, des redevances d'utilisation et prestations de services, des dédommagements de tiers, ainsi que des revenus des amendes.

Autres revenus :

Ils totalisent la somme de Fr. 1.78 million, par rapport à des estimations budgétisées en 2016 de Fr. 1.44 million.

LES IMMEUBLES LOCATIFS

L'excédent de revenus de notre patrimoine financier, soit le résultat net des immeubles et villas, a été évalué en 2017 à Fr. 7.59 millions, contre Fr. 7 millions au budget 2016.

Une analyse fine des projections en matière de travaux de réfection et d'entretien a permis de relever sensiblement ce revenu. Il est important de prendre conscience que notre patrimoine financier participe au ménage communal et permet également d'assurer certaines prestations à notre population et enfin que ce dernier est régulièrement entretenu, à l'instar de l'immeuble à l'avenue du Petit-Lancy 1-3, dont l'enveloppe vient d'être entièrement rénovée.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

CHARGES

La rubrique la plus importante est représentée par les dépenses en lien avec les "biens, services et marchandises", soit la nature 31. Portée au budget 2017 à hauteur de Fr. 28.16 millions, elle est en hausse de 3.9% par rapport au budget 2016.

Les charges de personnel, nature 30, sont en augmentation de 2% par rapport au budget 2016, soit Fr. 27.30 millions, contre Fr. 26.73 millions d'estimation pour 2016.

Les traitements, compris dans cette rubrique, progressent de Fr. 423'000.- entre 2016 et 2017, dont Fr. 280'000.- représentés par les mécanismes salariaux, en l'occurrence les augmentations statutaires versées aux collaborateurs de l'administration.

Les subventions passent de Fr. 18.63 millions au budget 2016 à Fr. 19.44 millions prévus au budget 2017, augmentation à imputer essentiellement aux besoins des crèches, notamment en ce qui concerne les mécanismes salariaux, à l'engagement de collaborateurs complémentaires à la nouvelle crèche des Couleurs du Monde pour améliorer l'accueil et à l'augmentation des surfaces à l'EVE Clair-Matin.

Quant aux subventions sous forme de loyers, en hausse de Fr. 331'000.-, passant de Fr. 2.22 millions à Fr. 2.55 millions en 2017, la variation constitue la contrepartie des prises en compte de nouveaux loyers internes.

Les amortissements économiques sont évalués à Fr. 17.50 millions, par rapport à Fr. 17.34 millions au budget 2016.

Les autres charges sont constituées des rubriques budgétaires suivantes :

- les dédommagements au canton et aux communes, pour un total de Fr. 12.06 millions
- les contributions à d'autres collectivités, Fr. 5.78 millions
- les intérêts de la dette, en baisse, Fr. 1.13 million
- les pertes sur débiteurs, constituées principalement des estimations de variation des provisions fiscales, Fr. 1.05 million

soit un total de Fr. 20.02 millions, contre Fr. 19.31 millions au budget 2016.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Plusieurs séances de planification ont été nécessaires pour élaborer ce budget dont la somme globale est sensiblement inférieure à celle projetée pour 2016. Il est le fruit d'un consensus pour accorder la priorité à des études ou des travaux répondant à des besoins prépondérants ou réalisables en termes de calendrier, d'organisation et d'exécution. Toutefois, des travaux ou des constructions d'envergure sont reflétés à partir de 2018, particulièrement pour faire face aux mises en œuvre des futures zones de développement et leur urbanisation, ce qui ne manquera pas d'impacter les budgets futurs. En effet, il faut être conscient que chaque nouveau quartier implique des frais relatifs à l'aménagement d'espaces publics (parcs, routes,...) et d'infrastructures (écoles, crèches,...).

Les dépenses nettes estimées pour 2017 s'élèvent à Fr. 40.33 millions, réparties entre les crédits déjà votés et les crédits d'engagement en intention.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Pour les objets en cours, une somme totale de Fr. 18.08 millions couvre entre autres les dépenses en lien avec la finalisation du complexe de l'école du Sapay, les constructions de la maison de quartier du Plateau et du Megaron, la rénovation de la Maison Roederer et les réaménagements du parc Louis-Bertrand.

Au patrimoine financier, les grands travaux intègrent les dépenses liées au terme de la construction de l'immeuble à l'avenue du Cimetière, ainsi que la rénovation lourde du bâtiment sis chemin de Tressy-Cordy 3.

Quant aux crédits en intention, qui s'élèvent à Fr. 22.25 millions, les dépenses sont réparties sur de nombreux projets, dont voici les plus significatifs :

- entreprendre l'étude de rénovation et d'agrandissement de l'école Tivoli;
- participer aux travaux d'aménagement de la halte Lancy-Bachet;
- participer à la réalisation des aménagements extérieurs des immeubles de la Chapelle, 2^{ème} étape, et aux abords du quartier de Pré-Longet;
- mettre en concours le projet de construction de la future école dans le quartier des Marbriers;
- rénover la toiture et les installations techniques du bâtiment de la Mairie;
- débiter les aménagements d'un nouveau parc à l'avenue des Morgines;
- mettre en œuvre l'installation d'une couverture thermique sur le bassin olympique de la piscine de Marignac, afin d'assurer l'ouverture des installations en toute saison;
- remplacer le terrain synthétique du Stade des Fraisiers;
- rénover et agrandir la maison du terrain d'aventures à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle;
- réaménager les chaussées et les collecteurs à l'avenue du Plateau et au chemin du Bac, dans le secteur Petit-Lancy Nord;
- remplacer par une surface phono-absorbante le revêtement bitumeux de la rampe du Pont-Rouge et du chemin des Vieux-Chênes, réaménager leurs abords;
- poursuivre l'implantation des déchetteries enterrées dans les quartiers, en facilitant les accès de proximité;
- maintenir l'enveloppe de Fr. 2 millions pour permettre les acquisitions foncières du patrimoine financier.

Enfin, en lien avec la mise en vigueur du FIDU au 1^{er} janvier 2017, le budget tient compte de notre contribution annuelle de Fr. 1.4 million à verser en faveur du fonds, et qui fera l'objet d'une délibération conjointe à voter en même temps que le budget. En parallèle, le fonds reverse aux communes des recettes d'investissement qui permettent de financer des infrastructures publiques liées aux zones de développement, non financées par les moyens existants.

Le financement des investissements 2017, en termes de besoin en trésorerie, est récapitulé comme suit :

En millions de francs :

Amortissements	17.50
+ Excédents de revenus	<u>0.62</u>
Autofinancement (cash flow)	18.12
- Dépenses brutes d'investissement	-46.75
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>6.42</u>
Total à financer par l'emprunt	-22.21

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Le montant de Fr. 22.21 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 14.53 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 7.68 millions.

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui, je l'espère, dans sa nouvelle forme vous aura paru moins ardu qu'à l'accoutumée, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

L'équilibre de ce budget 2017 a été particulièrement difficile à obtenir, car les effets de nouvelles prestations en faveur de la population se font particulièrement sentir dans l'augmentation constatée des charges de fonctionnement de plus de Fr. 3,6 millions.

Bien évidemment pour équilibrer ce budget, nous devrions compter sur une augmentation équivalente des recettes fiscales, ce qui malheureusement, conjoncture économique oblige, n'est pas le cas. Dès lors, nous avons dû trouver d'autres leviers, comme la rationalisation des charges d'entretien du patrimoine financier permettant d'augmenter le résultat des immeubles d'autant (+600'000). Il est également à relever que, comme l'année dernière, nous avons dû prendre en compte l'augmentation de la population dans les nouveaux quartiers et par conséquent estimer les recettes fiscales escomptées qui sont liées (+Fr. 444'000.-).

L'augmentation des charges est principalement due aux coûts liés aux prestations sociales au sens large du terme (petite enfance, GIAP, FAS'e). Mais il est à noter que d'autres politiques publiques comme la culture, le sport ou la communication bénéficient cette année d'attributions complémentaires.

Le développement de nouveaux quartiers comme la Chapelle, mais également demain Surville ou les Semailles, engendrent pour notre commune de lourds frais d'équipement puis de fonctionnement avec un effet retard sur les impacts bénéfiques de la fiscalité. Ce n'est que d'ici 2 ans que nous pourrions compter sur l'encaissement du 100% des contributions fiscales des habitants de la Chapelle pour lesquels les investissements sont en cours d'achèvement avec l'école Le Sapay et la crèche de la Chapelle, ainsi que les aménagements extérieurs du parc à venir. Le quartier des Marbriers, avec le démarrage annoncé de Surville, devra accueillir une nouvelle école en face de la nouvelle maison de Quartier du Plateau qui est en cours de construction. Les investissements pour ce quartier sont donc importants. Ils se conjuguent avec la nécessité de rénover l'école de Tivoli. Notre ville se doit donc de tout mettre en œuvre pour que l'accueil des nouveaux habitants se fasse dans de bonnes conditions, afin de préserver la qualité de vie qui fait notre fierté. Nous sommes bien à Lancy, comme nous aimons à le répéter.

D'autre part, cet été, sous la houlette du Conseil administratif, nous avons sollicité nos cadres et propriétaires de comptes afin qu'ils entament une réflexion sur des possibilités d'économie dans tous les services de l'administration municipale, démarche qui a réellement porté ses fruits et ce pour des montants avoisinant les 1,5 million et permettant ainsi d'entamer un nécessaire processus de provisionnement que je vous exposerai brièvement tout à l'heure.

Il est important de relever qu'une nouvelle fois, notre budget est équilibré grâce au rendement des immeubles du patrimoine financier qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Quant à notre programme d'investissement 2017, les membres de la Commission des finances ont pu constater qu'il était important mais indispensable, puisqu'il s'élève à Fr. 40,33 millions dont Fr. 18,08 millions que votre Conseil municipal a d'ores et déjà engagés. C'est un programme ambitieux mais nécessaire à l'édification ou à la rénovation d'infrastructures qui permettront aux autorités lancéennes d'assumer diverses prestations pour les prochaines décennies. Mais vous constaterez également qu'il s'est passablement assagi par rapport aux presque 92 millions estimés de l'année 2016. Ceci est le fruit d'une planification repensée, d'une priorisation des investissements et de choix stratégiques que nous devons mener ensemble ces prochains mois à propos de la localisation d'une future salle communale à Lancy Sud, de la réalisation de l'étape II du Megaron, de l'achat de la parcelle Aubert; tant de projets que nous aimerions voir se réaliser, mais que nous devons repenser, réorganiser, voire abandonner.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Si votre Conseil administratif en arrive à de telles propositions, ce n'est très certainement pas par gaieté de cœur, mais bien parce que notre commune doit se préparer d'ici 2019, année de l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) à travailler avec une toute nouvelle configuration de ses recettes fiscales.

Comme vous le savez, le Conseil d'Etat vient de mettre en consultation son projet d'adaptation de la loi cantonale à la loi fédérale votée ce printemps au parlement. Cette réforme est indispensable pour notre pays et pour notre canton. Il faut la voir comme une opportunité unique de maintenir, voire de renforcer notre attractivité économique et donc à la clé nos emplois et par conséquent la qualité de vie de nos citoyens tant enviée à l'étranger.

Sans rentrer dans les détails, Genève se propose d'appliquer un taux unique facial de 13,49% pour l'imposition des personnes morales. Si ce taux est supportable et accepté par les entreprises à statut, il représente une très forte diminution pour les entreprises ordinaires ce qui est à n'en pas douter une aubaine pour ces dernières. Comme vous pouvez l'imaginer malgré des mesures transitoires et une très légère augmentation des charges sociales patronales qui viendront réduire les impacts de cette réforme, les finances cantonales et communales vont être fortement impactées. Les estimations disponibles à ce jour font état d'une perte fiscale brute y compris l'impact sur le Fonds de péréquation de -5 millions, soit une baisse de 9.1 % des recettes de l'impôt "personne morale et physique". Il s'agit donc bien d'un véritable cataclysme que nous devons gérer ensemble et de la manière la plus intelligente possible.

Certes, le Conseil d'Etat mise sur un effet d'aubaine suite à cette baisse de la fiscalité, encourageant les entreprises à investir et à engager de la main d'œuvre complémentaire favorisant à moyen terme un rétablissement partiel des recettes fiscales. Néanmoins, pour passer le cap, conscient qu'il ne parviendra pas à trouver les économies nécessaires, le projet RIE III propose de supprimer momentanément le principe constitutionnel du "frein au déficit" et se propose d'octroyer aux communes ce même "privilege".

Chargé des finances, convaincu que la dette communale ne peut être augmentée pour absorber des budgets de fonctionnement déficitaires, j'ai proposé une stratégie pour un plan quadriennal au Conseil administratif qui en a validé les grands principes. Mission m'est maintenant confiée de vous le présenter en détail lors des prochaines commissions des finances et surtout de vous convaincre que cette stratégie est la meilleure pour notre commune.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Comme vous pouvez le voir dans cette projection de nos budgets 2018 à 2021, l'impact de RIE III, conjugué à l'ouverture de la crèche de l'Adret et aux différents autres engagements connus à ce jour est de l'ordre d'une perte annuelle de Fr. 6 millions en 2020.

Notre stratégie consiste donc, dans les grandes lignes, à anticiper la baisse abrupte de nos recettes fiscales, agendée dès 2019, en entamant dès cette année des recherches d'économies qui se montent à plus de Fr. 600'000.-. Il s'agit dans les faits de réduire la voilure de notre mode de fonctionnement en agissant sur toutes les catégories de charges, tout en respectant nos engagements, notamment vis à vis des collaborateurs de l'administration communale. Puis de poursuivre ce travail en 2018 pour un montant avoisinant 1,5 million et en 2019 pour un montant de 2,5 millions, puis en 2020 avec 3,37 millions.

Il s'agit à notre avis d'un objectif déjà extrêmement ambitieux qui aura des conséquences non négligeables et nécessitera de faire des choix politiques, afin d'éviter des baisses linéaires contraires à la philosophie du programme de législature défendu par votre Conseil administratif.

Mais, comme vous pouvez le constater, ceci ne suffira pas et notre proposition est de conjuguer cela avec une nécessaire augmentation de la fiscalité communale de 1 à 2 centimes additionnels en 2019. Cette mesure dont les tenants et aboutissants vous seront exposés plus en détail serait une solution transitoire à l'instar de la solution des budgets déficitaires proposée par le Conseil d'Etat.

En effet, la dette de la commune de Lancy est actuellement dans une période de croissance nécessaire pour faire face au fort développement de notre commune et nous ne pouvons pas nous permettre de conjuguer cette augmentation "naturelle" à une augmentation liée au fonctionnement.

En conclusion, conscient que ces informations sont pour vous un véritable changement de paradigme, je vous encourage à œuvrer à nos côtés dans la nécessaire mutation de notre planification financière induite par la réforme RIE III. Nous devons, tant le Conseil administratif que le Conseil municipal, trouver ensemble des solutions acceptables et équilibrées, qui permettront à notre commune de pouvoir assumer pleinement ses obligations. Nous souhaitons vraiment pouvoir instaurer avec l'ensemble des groupes politiques une discussion franche et ouverte en toute connaissance de cause en vue de trouver un compromis équilibré qui évite des combats idéologiques stériles, mais nous permettant plutôt de voir l'avenir sereinement.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Madame Catherine AYMON, cheffe du Service financier et de l'informatique, ainsi que Monsieur Alexandre CHOUET, son bras droit dans l'élaboration du budget, qui ont cette année fait un travail bien plus conséquent que les autres années, puisqu'ils ont non seulement établi la planification des investissements quadriennale, mais également réalisé un budget complet quadriennal qui vous sera présenté à la Commission des finances, qui vous permettra de mieux comprendre en détail les raisons pour lesquelles nous arrivons à la situation dans laquelle nous nous trouvons et pour lesquelles nous vous faisons un certain nombre de propositions.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et du logement pour examen.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Ecole de Tivoli – Rénovation et agrandissement – Crédit d'étude (Fr. 460'000.--) (063-16.09)

M. LORENZINI : comme je viens de le dire, il a été planifié à court terme de réfléchir à la rénovation et à l'agrandissement raisonné de l'école de Tivoli, qui va concerner principalement le parascolaire et les restaurants scolaires, ainsi que l'aménagement d'un dojo à l'intention du Tivoli Karaté club. Ces travaux, qui sont planifiés pour démarrer d'ici environ deux ans, nécessitent le vote d'un crédit d'étude qui vous sera présenté plus en détail à la Commission des travaux.

M. VINCENT : pour information, nous sommes ce soir 34, moins le Président, 33 votants, la majorité simple est donc à 17 voix. La totalité des sujets de ce soir sera votée à la majorité simple.

Il y a donc une demande de renvoyer cet objet à la Commission des travaux. Mme CASUTT, vous avez la parole.

Mme CASUTT : j'ai deux petits rappels concernant ces rénovations d'écoles. Le premier rappel date de 2004, lorsqu'on a fait la première rénovation, celle de l'école du Bachet. A l'époque M. CHOBAS rappelle que l'école en question est la première à transformer de la commune. Un point important de la réflexion et de la discussion concerne le degré de protection accordé aux écoles réalisées par l'architecte M. Waltenspühl. L'idée est de ne pas mettre toutes les écoles à l'inventaire, mais de se concentrer sur deux d'entre elles, les écoles du Bachet et des Morgines étant plus petites.

M. VINCENT : Mme CASUTT, je vous interromps, car la discussion porte sur le renvoi en commission ; le débat mérite d'être fait, mais il aura lieu en commission.

Mme CASUTT : oui, c'est juste pour faire un rappel pour qu'en commission on sache de quoi il s'agit. J'aimerais également rappeler qu'une motion avait été déposée en 2012 qui demandait qu'une étude soit faite pour ces écoles. Cette motion avait été acceptée par 23 oui et 6 abstentions, une motion doit normalement être étudiée dans les six mois, donc je pense et j'espère qu'une étude a été faite et qu'elle nous sera présentée.

M. VINCENT : il y a une proposition de renvoyer cet objet à la Commission des travaux. Je mets au vote cette proposition.

Le renvoi à la commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Quartier de la Chapelle – 2^e étape – Réalisation des aménagements extérieurs et des cheminements du parc public – Crédit d'investissement (Fr. 1'120'000.--) (064-16.09)

M. LORENZINI : il s'agit de la suite d'un vote que vous avez fait fin de l'année passée ou ce printemps pour un crédit d'étude pour étudier ces aménagements. Nous réalisons ces aménagements conjointement, pour une part d'ailleurs relativement mineure, avec les promoteurs des deux fondations qui réalisent le quartier de la Chapelle. L'ensemble des prix

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

étant rentré, le budget peut être consolidé et tout cela pourra vous être présenté en détail avec les architectes-paysagistes du projet.

M. VINCENT : il y a eu une demande au Bureau pour renvoyer cet objet à la Commission des travaux. Je fais voter cette proposition.

Le renvoi en Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Constitution d'une servitude d'empiétement sur la parcelle 4562 au profit de la parcelle 2333 (065-16.09)

=====

M. VINCENT : je précise à votre attention qu'il y a eu une demande au Bureau de voter cet objet sur le siège. Le débat sera de toute façon ouvert après la présentation.

M. BONFANTI : la Fondation de placements immobiliers Turidomus est propriétaire de la parcelle 2333. Cette fondation a besoin d'une servitude d'empiétement pour pouvoir continuer à faire ses travaux sur l'immeuble qui est en rénovation actuellement à la place du 1^{er}-Août.

La surface d'empiétement de cette parcelle est de 1,09 m². Normalement, les frais devraient être à la charge de la Fondation de placement, mais le Conseil administratif propose qu'elle soit accordée gratuitement, vu le faible impact de cette servitude.

M. VINCENT : y a-t-il des remarques sur la proposition de voter sur le siège ? Ce n'est pas le cas, donc nous passons au vote de l'arrêté.

Vu les travaux de rénovation en cours sur le bâtiment à plusieurs logements N° D629 situé sur la parcelle 2333 de Lancy, propriété de la Fondation de placements immobiliers Turidomus,

Attendu que ces travaux de rénovation prévoient notamment une amélioration de l'isolation de ce bâtiment, qui devrait empiéter sur la parcelle 4562 de Lancy, propriété de la commune de Lancy,

Vu la requête de la Fondation de placements immobiliers Turidomus d'inscrire, sur la parcelle 4562 de Lancy, propriété de la commune de Lancy, une servitude d'empiétement d'isolation au profit de la parcelle 2333 de Lancy,

Vu le plan de servitude dressé par M. Christian HALLER, ingénieur-géomètre officiel,

Vu l'article 30, lettre k, chiffre 4, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'accepter, à titre gratuit, la création d'une servitude d'empiétement d'isolation, au profit de la parcelle 2333, propriété de la Fondation de placements immobiliers Turidomus, sur la parcelle 4562, propriété de la commune de Lancy, qui s'exercera conformément à l'assiette figurée au*

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

symbole A02 couleur jaune du plan de servitude dressé par M. Christian HALLER, ingénieur-géomètre officiel ;

2. *tous les frais, quels qu'ils soient, se rapportant à la constitution de cette servitude, seront à la charge des bénéficiaires de ladite servitude ;*
3. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

M. CLEMENCE : Monsieur le Président, pouvez-vous annoncer à haute voix le résultat du vote ?

L'arrêté 065-16.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. LORENZINI : je profite de ce point pour vous donner une information. La Fondation Turidomus, propriétaire de cet immeuble - pour ceux qui le visualisent, cet immeuble a un pignon qui donne sur la place du marché à la place du 1^{er}-Août. Sur ce pignon, une fresque avait été réalisée à l'époque par un courant culturel des années 70, le groupe Vaisseaux qui avait fait passablement de fresques sur des bâtiments à cette époque.

La fresque était en relativement mauvais état, mais lorsque la Fondation Turidomus nous a informés qu'elle entendait refaire son isolation et donc supprimer cette fresque, nous sommes intervenus auprès d'elle en la rendant attentive au fait qu'à l'époque la Ville de Lancy avait participé à hauteur de Fr. 1000.— à la réalisation de cette fresque.

Très touchée par notre remarque, elle nous a répondu qu'elle allait empoigner le sujet et y réfléchir. En tant que bons « Suisses-allemands », ils ont travaillé ardemment et nous ont informés il y a deux semaines qu'ils avaient pris la décision de faire réaliser sur ce pignon une fresque, à savoir un dessin du célèbre bédéiste Cosey. C'est une très bonne nouvelle pour la Ville de Lancy qui aura ainsi, en plus gratuitement parce que la Fondation n'a rien demandé, une fresque d'un artiste suisse réputé sur un immeuble de la commune.

d) Garantie des engagements de prévoyance dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement intercommunal Le Sapay (066-16.09)

=====

M. VINCENT : je vous rends aussi attentifs au fait qu'il y a également une demande de vote sur le siège.

M. LORENZINI : ce sujet est légèrement technique, mais je vais tenter de vous le vulgariser le mieux possible pour vous expliquer que, finalement les enjeux ne sont pas très élevés mais qu'il convient de procéder à cette décision d'offrir une garantie des engagements de prévoyance pour les futurs employés du Groupement intercommunal Le Sapay.

Ce groupement a été constitué au début de l'été, suite à l'acceptation par la Commune de Plan-les-Ouates des statuts qui étaient déjà validés depuis plus d'une année par la Ville de Lancy.

Ce groupement intercommunal a déjà d'ailleurs engagé un certain nombre de collaborateurs. Dans les statuts du groupement, il est prévu que les collaborateurs seront engagés aux conditions des statuts du personnel de la Commune de Plan-les-Ouates. Ceci avait été décidé notamment parce que la plupart des collaborateurs engagés par le groupement sont des collaborateurs qui travaillaient précédemment pour la Commune de Plan-les-Ouates dans deux écoles que la commune possédait et qui ont fermé suite à l'ouverture de l'école Le Sapay.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Fort de cela, le groupement doit affilier ses collaborateurs à une caisse de pension. Dans le cas présent, c'est la caisse de pension des collaborateurs des communes genevoises, CAP Prévoyance, qui est retenue puisque c'est celle de la Commune de Plan-les-Ouates et la nôtre.

Pour faire cette affiliation, dans les statuts de CAP Prévoyance, il est indispensable que l'institution qui affine les personnes offre une garantie des engagements de prévoyance. Qu'est-ce qu'une garantie des engagements de prévoyance ? C'est le fait que l'employeur s'engage à payer la quote-part de prévoyance qu'elle doit à ses collaborateurs pour tous les cas de figure. Formellement, le groupement ne peut pas prendre cette décision directement puisque, n'ayant pas d'existence propre, il est composé finalement par nos deux communes qui l'alimentent financièrement. Ce sont donc les deux communes qui doivent faire cette démarche.

Sachez que la Commune de Plan-les-Ouates, puisque les deux communes doivent le faire, vient lors de sa dernière séance du Conseil municipal, de voter également cette garantie d'engagement de son côté à l'unanimité.

Nous vous encourageons donc à voter cela. C'est vrai qu'il y a une demande de le faire rapidement pour une question de délai, parce que si l'on renvoie en commission et que cela repasse au Conseil municipal dans un mois, avec le délai référendaire, nous raterons la dernière date potentielle, car il y a quatre dates dans l'année à CAP Prévoyance pour pouvoir affilier ses collaborateurs à partir du 1^{er} janvier 2017, raison pour laquelle nous vous demandons de faire ce vote sur le siège, si vous y consentez.

M. VINCENT : j'ouvre le débat par rapport à un renvoi en commission ou pas d'abord et ensuite sur le sujet si vous êtes d'accord.

M. MAUGUÉ : oui tout à fait mais pour savoir si l'on vote sur le siège, j'aurai besoin d'un éclaircissement. La garantie d'engagement, cela résulte du droit fédéral, mais quel est le taux de couverture de la CAP en ce moment ? Parce que l'engagement de la commune dépend de ce taux de couverture, et à partir de là quels sont les montants à immobiliser au niveau de la commune.

Le vote sur le siège pourrait être envisagé, mais c'est un élément qui me paraît important pour qu'on statue de manière éclairée.

M. LORENZINI : la Secrétaire générale m'indique que le taux de couverture est de 80% actuellement, mais je ne peux pas vous donner le montant car cela va dépendre de la masse salariale qui va évoluer. A ce jour, il y a une administratrice à temps partiel, sauf erreur quatre responsables de la piscine, donc on a un effectif, mais qui, avec le développement de l'école, peut légèrement encore s'étoffer. Donc c'est un montant qui va être fluctuant au fur et à mesure des embauches, embauches que les communes devraient réaliser s'il n'y avait pas de groupement et devraient assurer de la même manière sans qu'il y ait formellement un vote.

M. MATHIEU : par rapport à ce que vient de dire mon préopinant, je pense qu'il n'y a pas d'argent à immobiliser, il y a une garantie à donner comme quoi la Ville de Lancy paierait le cas échéant, ce qui n'est jamais arrivé à ce jour, mais il n'y a pas formellement un compte en banque à ouvrir avec des sous dessus.

M. VINCENT : y a-t-il une opposition à voter cet objet sur le siège ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote de l'arrêté.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Vu la volonté des communes de Plan-les-Ouates et Lancy de coordonner les activités du complexe scolaire Le Sapay de façon concertée et sous la forme d'un groupement intercommunal,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lancy du 29 janvier 2015, approuvant la constitution du Groupement intercommunal Le Sapay et son adhésion à celui-ci,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 22 mars 2016, approuvant la constitution du Groupement intercommunal Le Sapay et son adhésion à celui-ci,

Vu la création effective du Groupement intercommunal Le Sapay, le 3 mai 2016,

Vu que l'article 33 des statuts du Groupement intercommunal Le Sapay prévoit que le personnel du Groupement est soumis au statut du personnel de la commune de Plan-les-Ouates,

Vu que le personnel de la commune de Plan-les-Ouates, comme celui de Lancy, est assuré en prévoyance professionnelle auprès de CAP Prévoyance,

Vu dès lors l'obligation d'assurer au personnel du Groupement intercommunal Le Sapay les mêmes prestations en matière de prévoyance 2^{ème} pilier que celles fournies au personnel des communes membres du Groupement intercommunal Le Sapay,

Vu le projet de convention d'affiliation entre le Groupement intercommunal Le Sapay, les communes de Plan-les-Ouates et Lancy, et CAP Prévoyance – Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées concernant la Caisse de prévoyance interne « Ville de Genève et les autres communes genevoises »,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre h, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

- 1. De garantir, solidairement avec la commune de Plan-les-Ouates, les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement intercommunal Le Sapay, et les engagements qui les concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de CAP Prévoyance ;*
- 2. D'inscrire cette garantie en pied de bilan de la commune ;*
- 3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération, dont la convention d'affiliation jointe à la présente délibération ;*
- 4. De subordonner la mise en œuvre de la présente délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Plan-les-Ouates.*

L'arrêté 066-16.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

- 8) **COMMISSION CONJOINTE TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET SOCIALE –
Séance du 5 septembre 2016 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 19 septembre 2016 -
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**
-

Ecole Les Marbriers – Concours d'architecture – Crédit d'investissement (Fr. 270'000.--) (062-16.06)
=====

M. DEROBERT présente le sujet : afin de comprendre pourquoi une école sera nécessaire sur le plateau du Petit-Lancy, quelques mots sur la fréquentation des écoles du quartier.

Le périmètre du Petit-Lancy va connaître une forte densification. L'étude de notre service des travaux et de l'urbanisme a permis de déterminer le besoin chiffré en classes pour les années à venir.

Les écoles de Tivoli et du Petit-Lancy sont déjà à saturation ou presque, avec 36 classes occupées sur 38. A l'horizon 2021, 39 classes seront nécessaires et en 2025, ce chiffre se portera à 43.

Si le déclassement du Plateau intervenait à l'échéance du moratoire de 2026, il manquerait alors 17 classes, soit plus d'un groupe scolaire.

Une parcelle de 5000 m² sera prochainement disponible, occupée actuellement provisoirement par la Maison de quartier du Plateau. A cela s'ajoute deux parcelles supplémentaires proches de celle-ci, aujourd'hui occupées par des villas en location, respectivement de 1000 et 700 m² de terrain. Le Plan directeur des Marbriers prévoyait déjà sur ces trois parcelles un secteur déterminé nommé future école de St-Georges.

Plusieurs scénarios d'implantation et de programme nous ont été présentés lors de cette séance. Nous aurons l'occasion d'en parler à ce Conseil lorsque les discussions qui ont été renvoyées à la Commission des travaux auront pris fin.

Il ressort de cette séance que le crédit d'investissement pour la réalisation d'un concours d'architecture a été approuvé à l'unanimité.

Mme MARMY présente le sujet : M. LORENZINI informe que le besoin d'un bâtiment scolaire est apparu au début de l'été par des études.

La Commission conjointe travaux et sociale a voté le crédit d'investissement à l'unanimité.

La Commission a voté l'arrêté à l'unanimité.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. FLURY : Mesdames, Messieurs, certains crédits pour de futures constructions nous tiennent plus à cœur que d'autres.

Dans le cas d'espèce, nous sommes appelés à nous prononcer sur l'investissement pour le concours qui débouchera sur la construction de la future école du quartier des Marbriers.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Une école est, par essence, un lieu où se transmet le savoir, où les compétences des générations à venir sont développées. Ces lieux d'enseignement revêtent une importance primordiale pour notre société.

C'est donc avec enthousiasme que le groupe MCG votera ce crédit mais restera cependant attentif à un bon dimensionnement de l'ensemble.

M. VINCENT : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que le plan directeur de quartier des Marbriers a été approuvé par le Conseil municipal de Lancy le 16 novembre 2006 et adopté par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2007 ;

Vu que dans le cadre du développement de ce futur quartier, un terrain a été réservé pour la construction d'une école ;

Vu que, sur la base des évaluations faites par le service de recherche en éducation du Canton (SRED), il apparaît que les deux écoles du secteur, Tivoli et Petit-Lancy, ne permettent pas d'absorber les élèves issus des futurs immeubles du quartier des Marbriers ;

Vu la nécessité de construire dans les 5 ans à venir un groupe scolaire de 8 classes au minimum, et de le compléter par la suite jusqu'à 16 classes en fonction des futures densifications dans ce secteur ;

Vu que le Conseil administratif a décidé de mettre sur pied un concours d'architecture conforme à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ;

Vu le cahier des charges définissant les modalités et les objectifs du concours d'architecture, et précisant le programme des locaux avec les étapes de construction ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et constructions et de la sociale, séance du 5 septembre 2016 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 19 septembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 270'000.-- destiné à couvrir les frais de procédure nécessaires au concours d'architecture de l'école des Marbriers ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 21.503 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 21.143 ;*
4. *en cas de réalisation du projet, ces frais de concours seront amortis en 30 ans conjointement au crédit de réalisation, sous la rubrique 21.331 ;*
5. *de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 21.331 ;*

L'arrêté 062-16.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

M. LORENZINI : conformément à ce qui a été discuté à la Commission, afin de régler les détails, notamment un certain nombre de décisions qui devront être prises pour le programme que nous désirons mettre dans cette école, pour les programmes annexes aux programmes incontournables de l'école elle-même, ainsi que pour définir les formalités de la procédure de concours, un groupe de travail va être constitué, qui comportera les présidents et vice-présidents des commissions concernées des travaux et de la sociale, à savoir M. FONTAINE et M. RAY, respectivement Président et vice-Président de la Commission des travaux, Mme GACHET CREFFIELD et Mme GILLIERON, respectivement Présidente et vice-Présidente de la Commission sociale, les deux conseillers administratifs responsables des dicastères, à savoir mon collègue M. RENEVEY et moi-même, les deux chefs de service responsables, à savoir MM. GUERITEY et DEMIERRE. Ce groupe sera prochainement convoqué pour une première séance de travail.

9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 septembre 2016
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

a) Stade de Marignac – Assainissement de la chaufferie et de la ventilation – Crédit de construction (Fr. 430'000.--) (061-16.06)

=====

M. DEROBERT présente le sujet : suite à une demande de l'Office cantonal de l'énergie, un audit énergétique a été réalisé. Suite à cet audit, il a été décidé de changer de modèle de chaufferie et de passer à un système au gaz. Le système de récupération de ventilation sera aussi changé et d'autres travaux inhérents à ces changements devront aussi être entrepris.

La plupart des offres ayant été revues, le montant global de ces travaux a été porté à Fr. 430'000.--. La réponse aux différentes questions des commissaires ont permis de mettre en évidence la justesse des choix.

Le crédit de construction de Fr. 430'000.— est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous pouvons passer au vote de l'arrêté.

Vu que les installations de chauffage et de ventilation du bâtiment du stade de Marignac, sis chemin des Rambossons 27 et qui abrite les vestiaires, la buvette et l'appartement du concierge, datent de sa construction et qu'elles arrivent en fin de vie ;

Vu que les chaudières dépassent les valeurs d'émission NO_x autorisées par l'Ordonnance de la protection de l'air (OPair) ;

Vu qu'un délai pour la mise en conformité des chaudières a été fixé au 28 avril 2017 par le Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non-ionisants ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 septembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du 29 septembre 2016*Le Conseil municipal***DECIDE**

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 430'000.-- destiné à l'assainissement de la chaufferie et de la ventilation du bâtiment du stade de Marignac, sis au chemin des Rambossions 27 et abritant les vestiaires, la buvette et l'appartement du concierge,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 34.503,
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 34.143,
6. d'amortir cette somme en 20 ans, dès 2017, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.331,

L'arrêté 061-16.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.**b) Divers**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : pas de divers.

- 10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 7 septembre 2016 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 19 septembre 2016 -
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**

Révision du Plan directeur communal – Plan directeur des chemins piétons – Crédit d'étude (Fr. 240'000.--) (060-16.06)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif présente le sujet et passe la parole à M. GUÉRITEY.

Celui-ci commence par définir ce qu'est un PDCom. Ce dernier fixe les orientations futures de l'aménagement d'une commune et ce, pour 10 à 15 ans. Il est obligatoire pour les communes de plus de 100 habitants. Ce plan est un instrument de coordination. La commune de Lancy a élaboré son plan en 2008 et a l'obligation de le réviser avant le 28 avril 2018. Il s'agit d'une révision qui amènera un côté opérationnel plus présent. Cette opération se fera de manière collaborative. M. GUÉRITEY explique ensuite les différentes phases de l'élaboration de ce PDCom, le planning et le coût de cette opération. Le président ouvre ensuite la discussion.

Un commissaire souhaiterait connaître l'identité des candidats mandataires ainsi que les critères ayant permis de désigner le gagnant. M. GUÉRITEY lui explique que les trois bureaux invités ont été notés selon plusieurs critères dont la vision du candidat, la structure du bureau ainsi que les références de celui-ci. Il en ressort que le candidat pressenti est celui qui a déjà créé le PDCom de 2008.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Plusieurs commissaires abordent la question de la consultation. Il leur est répondu que celle-ci se fera tout au long du processus avec les habitants, la Commission de l'aménagement et toutes les personnes concernées, car ce PDCom définira quels sont les besoins et les attentes des habitants de la commune pour ces prochaines années, en prenant en compte l'augmentation de la population et les nouveaux quartiers, tout en restant réaliste dans son contenu.

Enfin un commissaire s'étonne quand même du montant de cette opération s'agissant d'une mise à jour, même si les trois offres reçues sont sensiblement les mêmes en termes de montants, ainsi que du planning trop optimiste pour lui.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Mme MARMY présente le sujet : M. BONFANTI informe que la Commission de l'aménagement a voté l'arrêté à l'unanimité.

Il explique que les communes ont l'obligation de réviser le Plan directeur communal durant les 3 ans suivant l'adoption du Plan directeur cantonal, soit jusqu'en avril 2018.

Après lecture de l'arrêté, il a été accepté à l'unanimité.

Mme GRIVET : le groupe des Verts, lorsqu'il a parlé du lancement de ce projet, a tenu à souligner la dimension participative qui est donnée dans cette révision, c'est-à-dire qu'il y a vraiment un budget et également une temporalité, vu que les travaux ont été beaucoup anticipés et qu'on les commence dès maintenant, on est une des premières communes à se lancer dans la révision du PDCom. Tout cela est préparé pour laisser une grande place à la participation des habitants. Cela nous paraît important car, comme on l'a vu dans la vidéo qui nous a été présentée en début de séance, Lancy va être amenée à changer de visage dans les prochaines années et pour ne pas laisser les habitants sur le carreau, pour ne pas qu'ils se sentent dépossédés de leur propre quartier, c'est vraiment important à notre sens qu'ils puissent participer à nos grandes décisions qui concernent l'urbanisme de notre commune. On salue tout particulièrement cette démarche participative qui est incluse dès à présent dans le crédit de ce projet de PDCom.

M. CLEMENCE : je rejoins ma collègue sur la participation qui est aussi une thématique chère au PS, ma préopinante l'a très bien expliquée. Par contre, le volet opérationnel, notamment pour les services communaux est quelque chose qui nous tient aussi à cœur et qui est vraiment utilisable par tous les services et notamment par rapport aux nouvelles thématiques qui seront traitées dans ce Plan directeur, je pense à la culture, au sport notamment, à l'énergie et à la mobilité, nous avons également les chemins pour piétons. On nous a présenté aussi un certain mode de participation, on a parlé de tours à vélo, des choses un peu innovantes.

On sera donc très attentifs à ce que ces thématiques y figurent et qu'elles puissent être concertées entre les services communaux ainsi que les commissions ad hoc, notamment culture et sport, pour que le Plan directeur puisse amener une vraie vision de notre commune sur les quinze prochaines années.

M. VINCENT : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que la dernière révision du plan directeur communal, établi par la Commune de Lancy en 1994, date de 2008 ;

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Vu qu'une mise à jour du plan directeur communal est imposée par l'Office de l'urbanisme à chaque révision du Plan directeur cantonal ;

Vu que le plan directeur des chemins pour piétons sera élaboré en même temps que la révision du plan directeur communal en y intégrant la problématique cyclable ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 7 septembre 2016 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 19 septembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 240'000.-- destiné à l'étude de la révision du plan directeur communal – Plan directeur des chemins piétons ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 79.509 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 79.149 ;*
4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention cantonale, non estimée en l'état, sous la rubrique 79.661 ;*
5. *d'amortir cette somme en 5 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 79.331*

L'arrêté 060-16.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

11) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 19 septembre 2016 – Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY

a) Fondation communale immobilière (FCIL) – Acquisition de la parcelle 3516, sise au chemin du Gui

Mme MARMY présente le sujet : M. LORENZINI explique que la parcelle se situe dans un périmètre en zone de développement 3 et fait l'objet du Plan localisé de quartier Chapelle-Gui. La FCIL souhaite acquérir la parcelle pour construire un immeuble de logements d'utilité publique.

La Fondation pourra bénéficier du Fonds LUP du canton de Genève et n'aura pas à dépenser l'entièreté du prix de la parcelle.

La Commission autorise à l'unanimité la fondation à acquérir la parcelle.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

M. COUTO : malgré que le groupe MCG ne soit pas favorable à ce que la commune se jette sur tous les objets qui se trouvent à vendre dans notre commune, nous n'allons pas nous opposer à cette acquisition.

Vote accepté par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

b) Fondation communale immobilière (FCIL) – Autorisation d'emprunter pour la réalisation de l'IEPA des Marbriers

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LORENZINI rappelle que le Conseil municipal a voté le 17 décembre 2015 la vente du terrain à la fondation.

Cependant l'arrêté voté n'autorisait pas la fondation à s'endetter. La fondation recevra Fr. 3'393'450.— de fonds LUP de l'Etat et devra s'endetter à hauteur de Fr. 19'229'550.--. La charge hypothécaire annuelle, compensée par les loyers serait de Fr. 769'000.--.

En l'absence de questions, le Président procède au vote : la Commission autorise à l'unanimité la fondation à emprunter pour réaliser l'IEPA.

M. COUTO : nous constatons qu'effectivement de plus en plus de personnes âgées préfèrent, si elles en ont les moyens et si l'état de leur santé le leur permet, être placées dans des IEPA, car dans des centres de ce type elles se sentent presque comme chez elles avec l'avantage de pouvoir bénéficier d'un encadrement médical, social, d'accompagnement, entre autres, juste à portée de main.

Pour cela, le groupe MCG soutiendra cette demande d'autorisation d'emprunter avec plaisir, car nous partageons l'avis que ce type d'encadrement pour personnes âgées ne peut qu'être très bénéfique pour elles, et vous invitons à en faire de même.

M. VINCENT : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. RENEVEY informe que le GSHC a trouvé des investisseurs. Une commission peut maintenant être intéressante. M. QUENNEC connaît déjà un certain nombre d'éléments tels que la modification de zone, sur l'investissement ainsi que les délais de réalisation.

Les impacts financiers pour la commune devront être débattus. Une salle communale est prévue dans le périmètre.

M. LORENZINI précise que le Conseil administratif réfléchit sur le lieu de construction de la salle communale, soit dans la patinoire ou dans l'étape 2 du Mégaron.

M. RENEVEY ajoute que les besoins en termes de médiathèque et de salles d'art martiaux ont changé. Il faudra en tenir compte.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016**12) COMMISSION CONJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 12 septembre 2016 –
Rapporteur : M. Michele COLLEONI****Motion du groupe socialiste « Lutter contre la sous-enchère salariale et améliorer la protection des travailleurs »**
=====

M. COLLEONI présente le sujet : M. LORENZINI introduit le sujet en présentant aux commissaires les nombreuses mesures, largement suffisantes au sens du Conseil administratif, qui ont déjà été mises en place au sein de l'administration communale pour traiter la problématique de la sous-traitance et limiter au maximum les risques liés.

Il précise qu'au niveau fédéral une pression supplémentaire est mise aux entreprises qui sous-traitent à une autre entreprise car elles sont responsables du paiement des charges sociales de ces employés, et ont tout intérêt à sous-traiter à des entreprises solvables respectant leurs obligations sociales. Le fait de ne pas payer les charges sociales de ses employés est un délit pénal.

M. DUBOIS du Service des travaux et de l'urbanisme nous présente la procédure relative aux sous-traitants appliquée par la Ville de Lancy.

Une entreprise adjudicataire aura recours à la sous-traitance dans deux cas :

- Premièrement, si certaines prestations nécessitent des travaux spécifiques n'étant pas fournis par l'entreprise adjudicataire.
- Secundo, si la sous-traitance permet de gérer une surcharge momentanée de l'entreprise adjudicataire.

Un exemple de sous-traitance à la Ville de Lancy nous est donné : la mise en séparatif des collecteurs du chemin de Claire-Vue nécessitant l'utilisation d'un micro-tunnelier.

L'entreprise répondant à un appel d'offres et qui sous-traite une partie du travail doit respecter :

- Le règlement sur la passation des marchés publics
- Le cahier des charges de la Ville de Lancy
- Les conditions particulières de l'appel d'offres établi par la Ville de Lancy.

Quelques exemples d'articles nous ont été présentés, ainsi que les conditions particulières à l'ouvrage :

- L'article 35 Sous-traitance du règlement sur la passation des marchés publics.
- L'article 3.10 du cahier des charges de la Ville de Lancy, le soumissionnaire ayant l'obligation d'annoncer à la Ville de Lancy qu'il compte utiliser un sous-traitant.

La Ville de Lancy effectue plusieurs contrôles :

- A l'ouverture des appels d'offres
- Lors la signature du contrat d'entreprise intervenant après l'échéance de validité des attestations
- Avant le début du chantier
- Durant le chantier.

Plusieurs obligations nous ont été décrites, celles pour l'entreprise soumissionnaire, pour le maître d'ouvrage, donc la Ville de Lancy, et l'entreprise sous-traitante non genevoise.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Des contrôles sont effectués par l'OCIRT (Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail), pour exemple le chantier de Claire-Vue a été contrôlé deux fois. En cas de divergence, il peut demander le réajustement de salaires et le respect des conditions de travail. La Commission paritaire procède également à des contrôles inopinés.

En termes de sanctions, l'OCIRT peut ne pas délivrer l'attestation permettant à l'entreprise de soumissionner, peut infliger une amende et peut exclure de tous les marchés publics pour une période déterminée. M. LORENZINI précise qu'une liste noire est tenue par l'OCIRT et consultée par les maîtres d'ouvrage et institutionnels. Cette liste est librement accessible sur internet et il est même possible de s'abonner pour la recevoir par e-mail. A la question de savoir si la Ville de Lancy tient une liste noire, la réponse est non. Mais la commune sera attentive lors de l'examen des offres.

M. DUBOIS indique à une commissaire qu'à sa connaissance, la Ville de Lancy en tant que maître d'ouvrage, n'a jamais été confrontée à un cas de fraude.

A la question d'un commissaire souhaitant connaître la différence entre un fournisseur et un sous-traitant, M. DUBOIS indique que le sous-traitant met en œuvre quelque chose sur le chantier, tandis que le fournisseur ne fait que livrer le matériel.

Concernant la sous-traitance en cascade, plusieurs questions ont été posées par les commissaires. Il a bien été expliqué que la Ville de Lancy n'était pas à l'abri d'une sous-traitance en cascade, mais que dans tous les cas le sous-traitant du sous-traitant est soumis aux mêmes obligations, et les mêmes contrôles sont effectués.

Sur la question des sanctions qui pourraient être prononcées par l'OCIRT, M. DUBOIS précise à un commissaire que les promoteurs immobiliers ne sont pas concernés.

Un rappel est fait par les motionnaires que le projet fait référence à un plan d'action mis en place en Ville de Vernier, la Ville de Genève et les TPG avec le patronat et les syndicats.

Le Président rappelle les invites de la motion : sur la première invite, M. LORENZINI fait remarquer qu'une convention a été signée avec la Commission paritaire pour intensifier le contrôle sur leurs chantiers. La Ville de Genève a mis en place un fonds de solidarité pour payer les charges sociales des employés des sous-traitants qui ne payent pas ces charges. La motion évoque un système de retenues qui pourrait péjorer les autres entreprises par l'alimentation de ce fonds.

Le Président précise que la Ville de Genève a doté ce fonds de Fr. 300'000.- mais a aussi débloqué Fr. 300'000.- pour engager du personnel dédié.

Pour plusieurs commissaires, les contrôles et les outils mis en place au niveau du Canton se sont durcis et sont suffisants, et il n'est pas nécessaire d'en ajouter au niveau de la commune.

Une proposition d'amendement est faite en demandant aux partenaires, qui en ont les compétences, d'intensifier les contrôles sur les chantiers de la Ville de Lancy. Comblé ce qui ne serait pas fait à Lancy.

Le Président soumet au vote l'amendement proposé.

- L'amendement est refusé par 12 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Le Président soumet au vote la motion :

- La motion est refusée par 12 voix contre, 6 voix pour et 1 abstention.

M. MAUGUÉ : bien évidemment, le groupe socialiste a été très surpris par le sort qui a été réservé à son projet de motion lors de cette Commission conjointe travaux-administration.

Pour les motifs que je vais évoquer, nous proposerons à nouveau son renvoi en commission pour qu'un travail sérieux soit fait.

Je rappellerai brièvement les positions qui avaient été exprimées lors de la précédente séance de notre Conseil.

Tant le groupe MCG que le groupe des Verts nous avaient soutenus sans réserve dans la démarche. Le MCG avait notamment indiqué que cette motion lui paraissait pleine de bon sens et qu'il était essentiel – je cite – « de lutter contre les patrons voyous ». Il en allait tant du respect du droit des travailleurs que de conditions équitables pour toutes les entreprises qui travaillent sur les chantiers de Lancy, mais également de la réputation de notre commune.

Le groupe des Verts s'est aussi exprimé en faveur de cette motion. Il était question, je vous le rappelle, avant tout d'entendre les partenaires sociaux et l'OCIRT pour qu'ils nous expliquent, pour qu'ils nous fassent part des problèmes rencontrés et des éventuelles mesures appropriées à prendre.

Que s'est-il passé ? J'ai constaté, à la lecture de ce procès-verbal, que tout d'abord à la forme la commission avait été convoquée avec un ordre du jour à propos d'une information. Il s'agissait de présenter les directives communales et d'en discuter, il n'était nullement question d'un vote. Avec un tel ordre du jour, les membres de la commission n'ont pas pu se préparer de manière satisfaisante, d'autant que j'avais demandé personnellement que ces directives – qui en fait n'existent pas – soient transmises au préalable aux membres de la commission pour que ceux-ci puissent se préparer en conséquence.

Lors de cette séance, que s'est-il produit ? Une avalanche d'informations juridiques et techniques ont été communiquées sans que les commissaires puissent prendre le temps du recul, de les analyser et de les apprécier. Un vote qui intervient dans de telles conditions heurte les principes élémentaires de garantie d'une procédure ou d'une expression démocratique.

J'en viens au fond : là aussi la présentation powerpoint par le service des travaux et de l'urbanisme était, certes, utile et instructive, mais il n'en demeure pas moins qu'elle faisait état du cadre légal de ce qui se passe actuellement.

Vous n'allez pas me faire croire que ce que fait la commune de Lancy, c'est beaucoup plus que ce que la Ville de Genève ou la Ville de Vernier faisait avant qu'elles décident d'améliorer les contrôles, d'améliorer le dispositif, pour lutter contre la sous-enchère abusive.

Et on parle bien de sous-enchère abusive parce que : que nous a-t-on exposé lors de cette commission ? eh bien, c'est de la sous-traitance vertueuse et il y a de la sous-traitance vertueuse. La sous-traitance vertueuse, c'est quand on a besoin d'un sous-traitant qui a des compétences particulières. Nous, notre motion vise la sous-traitance abusive qui vise à parvenir à de la sous-enchère salariale au détriment des salariés. C'est ce qui fait que l'on retrouve comme sur les chantiers CFF ou HUG des travailleurs polonais qui sont payés quelques euros.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Ce problème est toujours existant : j'ai repris le communiqué de presse du Conseil de surveillance du marché de l'emploi du 12 mai 2016, il y a quelques mois, l'Etat et les partenaires sociaux insistent encore sur la nécessité d'un renforcement des dispositifs mis en place dans ce contexte.

Le 28 avril 2016, c'est encore il y a quelques mois, une émission de tv – Temps présent – faisait état du fait qu'à Genève, plus d'un chantier sur trois présente des irrégularités et ces fraudes font perdre chaque année des sommes astronomiques aux assurances sociales et menacent la paix du travail. On ne voit pas pourquoi la commune de Lancy serait préservée de telles pratiques.

Pour ces motifs, on vous propose de renvoyer cette motion à nouveau en commission pour que cette fois-ci un travail sérieux soit entrepris, pour que l'on entende à tout le moins les partenaires sociaux, ce qu'ils ont à nous dire, et les représentants de l'OCIRT, pour que l'on puisse se faire une image claire de la pratique de ces sous-traitances abusives et que l'on puisse prendre les décisions qui s'imposent avec les éléments d'information nécessaires.

M. VINCENT : vous demandez un renvoi à la même commission ?

M. MAUGUÉ : oui, à la même commission.

M. VINCENT : il y a donc une demande de renvoi en commission, selon notre règlement, c'est là-dessus que porte maintenant le débat. Soit on renvoie la motion en commission, soit on continue le débat. Mme CASUTT, vous avez la parole sur le renvoi en commission.

Mme CASUTT : je suis désolée que M. MAUGUÉ n'ait pas pu être présent lors de cette commission. Je suis surprise qu'il trouve que ses collègues n'aient pas fait leur travail correctement. Je pense que c'était assez clair, pour ma part je ne vois pas pourquoi il y aurait un renvoi en commission. Je trouve que l'on a eu toutes les indications nécessaires et je ne vois pas pourquoi on ferait encore intervenir des gens de l'Etat.

M. AESCHBACHER : en tant que président de séance de cette commission mixte, je trouve inadmissibles les propos de M. MAUGUÉ qui remet en question le travail de l'ensemble des membres de cette commission, premier point.

Deuxièmement, vous n'avez malheureusement pas pu être présent – ce n'est pas de votre faute, je suis d'accord – mais le respect de la démocratie a été fait, on a eu une présentation, j'ai formellement posé la question de savoir si des personnes souhaitaient que l'on auditionne quelque quidam que ce soit et il n'y a eu aucune réponse. Venir ce soir faire un procès, dire que l'on n'a pas respecté les règles démocratiques et dire que les commissaires sont des incompetents car on n'a pas fait notre travail correctement, je ne peux pas l'accepter et c'est pour cela qu'il est évident que nous refuserons de renvoyer cette motion une nouvelle fois à cette commission.

M. MATHIEU : les Verts soutiendront la proposition des Socialistes. Dans notre discours, il n'y a aucune chasse aux sorcières, il n'y a aucune volonté de dire qu'il y a des conseillers administratifs, ou chefs de service incompetents ou des commissions qui fonctionnent mal. Il me semble que ce sujet est assez important pour que l'on se permette une fois d'avoir une discussion politique entre nous et pour avoir une discussion politique qui tienne la route, il nous faut l'avis des syndicats, des syndicats patronaux et de l'OCIRT.

Pour cela, je propose une séance où l'on peut auditionner du monde hors de la Ville de Lancy, parce que toutes les réponses ont été apportées pendant la commission à laquelle je n'étais pas non plus car j'étais en vacances, mais c'était les Lancéens parlent aux Lancéens.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

On aimerait avoir une discussion politique sur ce qui se passe sur les chantiers à Lancy. Pour cette simple raison, cela me semble nécessaire de renvoyer cela en commission pour auditionner les trois parties dont j'ai parlé auparavant : les syndicats patronaux, les syndicats et l'OCIRT.

M. FONTAINE : nous, nous sommes très partagés par rapport à cette motion. Notre chef de groupe, M. GOLAY, s'est exprimé en faveur de cette motion, on ne va pas désavouer ses paroles, donc on va soutenir le renvoi en commission. Quel que soit l'avis final qu'on aura, aujourd'hui il est négatif, quelle que soit la couleur politique que l'on a, mieux on sera informé, mieux on pourra juger. Donc, nous soutiendrons le renvoi en commission, cela ne veut pas dire que l'on acceptera.

M. VINCENT : je vous propose de voter le renvoi aux mêmes commissions où la motion est déjà passée.

Le renvoi à la Commission conjointe administration-travaux est accepté par 17 oui, 13 non et 3 abstentions.

13) RESOLUTION INTERPARTIS CONCERNANT LE NOM DES FUTURES GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant les conditions fixées par l'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo) du 21 mai 2008 indiquant à son article 27 que la station se voit attribuer le nom de la localité qu'elle dessert ;

Considérant l'annonce faite, à la dernière commission de l'aménagement du territoire, des possibles futurs noms proposés par la commission cantonale de nomenclature pour les deux stations situées sur la commune de Lancy ;

LE CONSEIL MUNICIPAL***Demande au Conseil administratif***

- *D'inviter la commission cantonale de nomenclature à conserver le nom de la gare de Lancy Pont Rouge pour la gare actuelle et de nommer la nouvelle gare du quartier du Bachet Lancy – Bachet ;*

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

- *De déposer, en cas de refus, directement une demande, à l'Office fédéral des transports, selon l'article 28 de l'ONGéo, dès lors que la commune est compétente pour les stations se situant sur son territoire ;*
- *Subsidiairement de recourir, selon l'article 32 de l'ONGéo, auprès du Conseil fédéral, contre toutes décisions allant à l'encontre de cette résolution.*

M. AESCHBACHER : la Ville de Lancy, avec deux gares sur cinq situées sur son territoire est la commune la plus impactée par l'arrivée du CEVA, surtout qu'à l'horizon 2030, ce n'est pas moins de 30'000 passagers qui sont attendus sur le site de l'Adret, en un mot la presque totalité des habitants actuels de notre commune !

Cette gare étant appelée à devenir de facto la deuxième gare du canton, il nous semble également important de rappeler que la dénomination actuelle de Lancy-Pont Rouge existe depuis le 16 décembre 2002 et qu'il n'y a dès lors aucune raison de la renommer autrement.

En ce qui concerne le deuxième site, celui du Bachet, contrairement à la volonté de certains esprits chagrins, il se situe également sur la commune de Lancy et une dénomination Lancy-Bachet aurait donc tout son sens.

Etant devenus, grâce aux fonctionnaires du DALE, des spécialistes de l'Ordonnance sur les noms géographiques, ainsi que du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments, nous souhaitons également rappeler quelques règles inscrites dans ces documents et relatives aux critères inhérents au choix des gares, à savoir que les noms géographiques doivent bénéficier d'une large acceptation – à voir l'article de la Tribune de Genève d'hier, ce n'est pas tout à fait le cas -, que les stations se voient attribuer le nom de la localité qu'elles desservent et enfin que les noms géographiques ne peuvent être modifiés que si l'intérêt public l'exige.

Or, force est de constater qu'aucune des deux dénominations proposées ne respecte ces critères, pire dans le cas de la renomination de Lancy-Pont Rouge, celle-ci viole explicitement deux articles dudit règlement.

Cette façon de procéder d'un quarteron de fonctionnaires, cautionnée par le Conseil d'Etat, n'est pas admissible.

Une fois de plus, certains magistrats cantonaux n'ont que faire de l'échelon communal. Nous en avons malheureusement que trop l'habitude. Pour rappel, cela a déjà été le cas dans le cadre de l'aménagement de la place de l'Adret, comportement qui a donné lieu à un recours de notre commune afin d'obtenir l'ouverture de discussions. Par ailleurs, cela sera certainement aussi le cas pour le quartier des Semailles, avec la variante imposée par le DETA contre l'avis unanime de la commune.

Nous tenons également à rappeler que la Ville de Lancy est aussi partie prenante aux dépenses du CEVA avec un montant d'environ 10 millions et ce dans le cadre d'aménagements extérieurs à Lancy-Pont-Rouge pour 7 millions et au Bachet pour 3.2 millions.

Enfin, nous rappelons que sommes déjà victimes d'une décision unilatérale du Canton dans ce dossier puisque la gare de Lancy-Pont Rouge ne se verra pas dotée de parois vitrées, comme c'était le cas dans le résultat du concours et ce en raison d'un surcoût excessif.

Nous estimons que cela suffit et invitons donc l'ensemble de ce Conseil à voter en faveur de cette résolution, cosignée par tous les groupes, afin de montrer notre très fort mécontentement.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Enfin, alors même que le Conseil d'Etat vient de lancer une campagne contre les incivilités, nous pourrions proposer un nouveau slogan « GE respecte les communes ».

J'ai une proposition de modification : ôter la première invite vu que la Commission de nomenclature a déjà proposé au Conseil d'Etat de nommer les gares de noms que nous ne souhaitons pas voir. Je vous propose de supprimer la première invite et de garder les deux autres invites.

M. HAAS : cela a été tellement bien dit, il m'a coupé l'herbe sous les pieds avec un certain nombre de choses, je ne vais pas refaire, mais c'est vrai que j'avais déjà réagi à la Commission de l'aménagement à la pré-annonce. Je vois dans la Tribune – gardez-la précieusement, d'une part parce qu'elle parle de nous et d'autre part quand on voit les menaces de Tamédia sur la presse écrite, c'est un scandale, donc je soutiens la Tribune de Genève.

Cela étant, cet article parle dans la bouche de M. BONFANTI d'un mépris insupportable, moi je me demande même s'il n'y a pas pire parce qu'effectivement on nous a imposé une gare de trams aux Semailles, on nous a imposé des bus au quartier de l'Adret, on a eu l'outrecuidance – c'est un des termes que M. AESCHBACHER n'a pas utilisé ! – de faire un recours juridique qui visiblement a dû déplaire à nos sept édiles. Mais là si on est dans le domaine du règlement de comptes et que l'on veut faire une petite crise d'autorité qui ne participe d'aucune démarche logique, juridique ou institutionnelle, c'est profondément plus que du mépris, c'est vraiment se moquer de nous et des habitants de Lancy, parce qu'en plus on ce slogan « vous êtes bien à Lancy » et quand on descend du train à Lancy-Pont Rouge, on voit un panneau de gare où il est marqué « Lancy ». J'espère que la détermination des élus, on est là si tout va bien jusqu'en 2020, et s'il le faut, on ira se coucher sur les rails du train avec des banderoles et on ne laissera pas arriver le CEVA si on n'obtient pas gain de cause.

M. CLEMENCE : je n'ai pas l'art oratoire de mes deux pré-opinants, mais je vais quand même essayer de donner la position du parti socialiste. Evidemment, on soutiendra cette résolution. On doit marquer encore la désapprobation que j'espère unanime ce soir de Lancy sur les décisions du Canton en ce qui concerne le territoire lancéen, à la fois sur le fond, donc les noms choisis et cela on l'a bien dit que sur la forme, par rapport à la consultation qui est donnée et le traitement qui est réservé à nos préavis de manière générale qui sont systématiquement bafoués sur bon nombre de sujets.

Nous invitons le Conseil administratif à user de tous les moyens politiques d'une part, juridiques d'autre part, pour redonner son nom à la gare de Lancy-Pont Rouge et renommer celle du Bachet « Lancy-Bachet » comme c'est proposé. Nous soutiendrons avec grand plaisir ces motivations jusqu'à se coucher sur les rails du train !

M. VINCENT : M. AESCHBACHER, vous avez donc proposé d'enlever le premier point relatif à la Commission cantonale de nomenclature.

M. AESCHBACHER : je propose d'enlever la première invite qui, vu le vote du Conseil d'Etat d'hier, n'a plus de raison d'être.

M. BONFANTI : je propose également de modifier la deuxième invite en supprimant les mots « en cas de refus » qui ne sert plus à rien non plus.

Je profite d'avoir la parole pour exprimer notre ravissement sur le fait que vous nous suiviez par rapport à cette problématique.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

J'aimerais aussi faire une chronologie de la problématique par rapport à cela. Tout d'abord, depuis que nous avons été élus – cela remonte à un an et demi maintenant – on a fait plusieurs tentatives qui se sont avérées infructueuses par rapport à cette problématique. Nous avons essayé de contacter à de nombreuses reprises le Conseil d'Etat, ainsi que la Commission de la nomenclature pour que nous puissions la voir, discuter avec elle, pour discuter des noms des gares. Cela n'a pas été possible.

Nous avons pu enfin rencontrer M. NIGGELER, qui est le Président de la Commission cantonale de nomenclature et qui est aussi le géomètre cantonal, le 3 mai dernier en séance du Conseil administratif. C'est là où il a pu nous informer des possibilités de variantes au niveau des noms des gares, je ne parle pas de consultation ou de concertation, je parle uniquement d'information, il ne nous a pas demandé ce que nous souhaitions avoir dès le départ, il avait déjà des variantes proposées à l'avance.

On nous a donné quelques noms de gares au niveau des variantes pour qu'on puisse aussi entendre celles des variantes qui ont été mises de côté. Pour Lancy-Pont Rouge, le Conseil d'Etat et la Commission de nomenclature souhaitaient aussi appeler cela Carouge-Les Acacias. Pour Carouge-Bachet, elle aurait pu s'appeler Grand-Lancy, on se rapproche un peu ! Au niveau de la deuxième variante, nous aurions aussi pu avoir pour Lancy-Pont Rouge Genève-Etoile et pour Lancy-Bachet nous avions de nouveau Genève-Bachet qui a été finalement choisi.

Suite à cette séance, nous avons reçu le 4 août dernier une lettre du Conseil d'Etat qui nous a annoncé les futurs noms de la gare et de la halte qui se trouvent localisées sur notre commune. Le Conseil d'Etat nous a demandé de donner une position formelle, ce que nous avons fait, nous devons la donner avant le 2 septembre, donc nous l'avons fait assez rapidement le 16 août. Nous avons indiqué que nous n'étions pas favorables à aucune des variantes proposées par le Conseil d'Etat et que nous voulions avoir comme nom de gare Lancy-Pont Rouge et comme nom de halte Lancy-Bachet.

A partir de là, nous avons reçu mercredi, au même moment que le point de presse du Conseil d'Etat, une lettre nous signifiant que le Conseil d'Etat souhaitait garder ces deux noms pour la gare et pour la halte. Nous avons souhaité aller de l'avant et votre résolution nous incite à le faire, c'est-à-dire demander à l'Office fédéral des transports de ne pas tenir compte des variantes proposées par le Conseil d'Etat et la Commission cantonale de nomenclature et de retenir les noms que nous souhaitons avoir car cette halte et cette gare se trouvent sur notre localité, sur notre commune, et il n'y a pas de raisons qu'elles commencent par un nom comme Genève.

Nous irons, s'il le faut, au recours, c'est-à-dire au Conseil fédéral, mais nous souhaitons ardemment que la gare de Lancy-Pont Rouge garde le nom qu'elle a, comme l'a dit M. AESCHBACHER, cette gare existe depuis 14 ans, les usagers et les utilisateurs descendent et montent à cette gare depuis 14 ans et nous souhaitons aussi que la halte se nomme Lancy-Bachet car nous nous trouvons dans le quartier du Bachet, nous ne nous trouvons pas à Carouge ni à Genève.

M. VINCENT : s'il n'y a plus de prise de parole, je vous propose d'abord de voter cette modification avec l'élimination de la première invite et dans la deuxième invite « en cas de refus » puisqu'effectivement cela n'a plus de sens.

L'amendement proposé par M. AESCHBACHER et M. BONFANTI est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : nous passons maintenant au vote de la résolution amendée.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016*Exposé des motifs :*

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant les conditions fixées par l'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo) du 21 mai 2008 indiquant à son article 27 que la station se voit attribuer le nom de la localité qu'elle dessert ;

Considérant l'annonce faite, à la dernière commission de l'aménagement du territoire, des possibles futurs noms proposés par la commission cantonale de nomenclature pour les deux stations situées sur la commune de Lancy ;

LE CONSEIL MUNICIPAL***Demande au Conseil administratif***

- *De déposer une demande, à l'Office fédéral des transports, selon l'article 28 de l'ONGéo, dès lors que la commune est compétente pour les stations se situant sur son territoire, de conserver le nom de la gare de Lancy Pont-Rouge pour la gare actuelle et de nommer la nouvelle gare du quartier Lancy-Bachet ;*
- *Subsidiairement de recourir, selon l'article 32 de l'ONGéo, auprès du Conseil fédéral, contre toutes décisions allant à l'encontre de cette résolution.*

La résolution amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

**14) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 13 septembre 2016 –
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET****a) Motion du groupe PLR « Pour des places visiteurs accessibles tranquillement, ... aux visiteurs**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : le fait que le quartier de la Chapelle jouisse d'une accessibilité au public engendre un trafic potentiellement inutile de personnes à la recherche de places ou qui transitent afin de déposer leurs enfants à l'école.

Une lettre a été envoyée au Conseil d'État à ce sujet afin d'essayer de faire pression sur ce dernier pour aboutir à un résultat concret. Le Conseiller administratif rappelle que, depuis le début des travaux, des arrêtés de chantier provisoires sont continuellement prolongés, ce qui permet un certain contrôle de la situation, mais cela ne sera malheureusement pas permanent.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Le Conseiller administratif indique que de nombreuses réunions ont eu lieu avec la Direction générale des transports (DGT) afin de trouver une solution viable et pérenne, cependant cela n'a pas encore abouti. Le Canton est aujourd'hui conscient que la législation sur les places visiteurs n'est pas satisfaisante et que certains quartiers rencontrent de réelles difficultés à ce sujet.

Pour rappel, M. DEROBERT explique qu'il s'agit de créer une situation pour que les places visiteurs ne soient pas occupées par des habitants, des véhicules d'entreprises ou encore par les futurs utilisateurs du CEVA. Deuxièmement, la motion touche également à la vitesse de circulation autorisée sur l'esplanade, qui est actuellement de 50 km/h.

M. GAY présente le point de vue de la police municipale. Il signale que dès le début, il a été clair que la situation deviendrait problématique en ce qui concerne les arrêtés de chantier provisoires qui précisent que le stationnement est autorisé durant trois heures, 24 heures sur 24, week-end compris.

En août 2014, une campagne de prévention a été menée, des affichettes ont été distribuées sur tous les véhicules durant une semaine.

Suite au constat du très grand nombre d'amendes d'ordre apposées depuis août 2014 (1'326 au total), une nouvelle campagne de prévention et d'information a été réalisée avec les régies.

M. SIRIE, du STU, apporte un éclaircissement en ce qui concerne la vitesse de circulation. L'esplanade de Compostelle est une servitude au profit de la commune de Lancy. La loi sur la circulation routière s'y applique, ce qui signifie que toute demande doit passer par la DGT. M. SIRIE indique qu'il a rencontré la DGT à plusieurs reprises. Une entrée en matière sur la réalisation d'une zone 30 km/h a été accordée. Cependant un avis technique favorable ne représente pas une décision finale. En effet, cela devra maintenant remonter au niveau politique et la décision pourrait alors être différente.

M. DEROBERT propose, dès lors, que la motion soit ajournée afin de permettre d'avoir des réponses puis de reprendre le dossier.

Le Conseiller administratif fait part de son inquiétude quant à la situation d'autant plus que des immeubles sont en construction de l'autre côté du chemin de Compostelle.

Dès que le Conseil d'État donnera une réponse à la lettre, celle-ci sera apportée au sein de la commission afin de rouvrir le sujet.

La Présidente propose de voter l'ajournement.

L'ajournement est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : si j'ai bien compris vos propos, nous allons voter un ajournement. J'ouvre le débat. M. CLEMENCE, vous avez la parole.

M. CLEMENCE : je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, c'est un peu une réflexion générale que je me suis faite au moment où j'ai vu qu'il y avait un vote là-dessus alors que le projet était ajourné. Pour moi, dès le moment où une commission est saisie d'un dossier, elle peut prendre le nombre de séances nécessaire, voter un ajournement si elle le veut, elle n'a pas besoin de repasser en plénière systématiquement, je veux bien que l'on vote aujourd'hui, peu importe, mais se dire que pour les prochaines fois, la commission peut rester saisie du dossier sans revenir forcément en plénière pour cela.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

M. VINCENT : il faut voter un retour en commission.

M. FLURY : vu que le dossier reste en commission, on ne va pas se prononcer sur son renvoi en commission, puisqu'il est ajourné. Je propose de supprimer le vote de l'ordre du jour.

M. VINCENT : il y a une demande de supprimer ce vote de l'ordre du jour.

M. RENEVEY : je propose, puisque cela a déjà été présenté, de transformer le vote en information. Comme cela, tout le monde est au courant qu'un ajournement a eu lieu et à partir du moment où on aura la réponse du Conseil d'Etat s'il daigne nous répondre, dans ce cas-là on remettra cela sur le feu.

M. VINCENT : je prends note de ceci. Pour la bonne forme, je vous demande juste de voter pour transformer ce point de l'ordre du jour de « vote » à « information ».

La proposition de transformer le vote en information du point 14a) Motion du groupe PLR « Pour des places visiteurs accessibles tranquillement, ... aux visiteurs, est acceptée à l'unanimité.

b) Présentation du projet de réorganisation des sapeurs-pompiers
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : le Conseiller administratif indique qu'un certain nombre de discussions concernant des réorganisations de la police municipale, des sapeurs-pompiers et de la protection civile ont déjà eu lieu et qu'à l'heure actuelle il y a eu des évolutions au sujet des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Le Conseiller administratif explique qu'un groupe de travail s'est réuni dans le but de répondre à deux problématiques principales :

- Le temps d'intervention, encore très important à l'heure actuelle.
- L'uniformisation des compétences ainsi que des formations entre les différentes communes des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Un rapport faisant suite à ce groupe de travail décrit pour chaque poste les objectifs stratégiques visés. Ce rapport va ensuite évoluer en fonction des remarques qui seront faites ainsi que de la prise en considération des demandes des sapeurs-pompiers, pour ensuite aboutir à un concept approuvé par le canton et par les communes.

Pour la réforme du SIS aujourd'hui entièrement sous la compétence de la Ville de Genève, le Conseiller administratif indique que des discussions sont en cours afin d'aboutir à une autre forme de gestion. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un groupement intercommunal et ce dans le but de permettre une facturation plus équitable des interventions sur les différentes communes afin que ces dernières aient leur mot à dire quant aux interventions du SIS sur leur territoire. Cette réforme prévoirait la mise en place de quatre ou cinq casernes afin de permettre une couverture de l'ensemble du territoire.

Le Conseiller administratif ajoute que la formation des sapeurs-pompiers volontaires serait plus approfondie et que cela serait accompagné d'une diminution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires de manière générale afin de permettre une plus grande synergie avec les sapeurs-pompiers professionnels.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016**c) Divers**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : un exercice combiné du GLS aura lieu le 8 octobre.

Un commissaire fait part à M. GAY avoir constaté durant l'été que plusieurs agents roulaient à vélo mais sans casque. Le commissaire estime qu'il serait bienvenu que la police municipale montre l'exemple. M. GAY déclare être surpris et prend note.

Un commissaire souhaite savoir s'il serait possible de mettre à disposition des personnes devant se rendre à la mairie ainsi que des conseillers municipaux, des places de parking. Le Conseiller administratif informe que le nombre de places étant faible, la Fondation des parkings procède très régulièrement à des contrôles. Le Conseiller administratif propose que M. SIRIE fasse part des solutions qui ont été envisagées en réponse à ces difficultés.

M. SIRIE expose l'idée qui a été proposée et validée par le Conseil administratif qui consiste à maintenir le statut des zones de trois heures et à réserver les places en épi se trouvant contre le mur à un horodateur de 60 minutes. Ceci permettra aux personnes venant à la mairie de bénéficier d'un laps de temps raisonnable. La demande officielle sera prochainement soumise à la DGT avec une mise en service pour le printemps 2017.

Un commissaire signale avoir été surpris de constater que l'école de Florimont a réalisé un parking destiné aux deux-roues le long de l'avenue du Petit-Lancy, sans pour autant prévoir d'accès direct. Ceci implique que pour pouvoir s'y rendre, les deux-roues doivent rouler entre 20 et 30 mètres sur le trottoir. Ce qui peut être fort dangereux pour les enfants. M. GAY prend note de la situation.

Un commissaire indique qu'un ancien conseiller municipal a envoyé un courriel se plaignant des courses de motos et de voitures se déroulant sur l'avenue des Communes-Réunies aux premières heures du matin et souhaiterait savoir ce qui pourrait être fait afin de mettre un terme à cela.

Le Conseil administratif n'a jamais reçu de plainte à ce sujet. Il en va de même pour M. GAY, qui ne se souvient pas avoir reçu une telle réclamation. Celui-ci vérifiera.

**15) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 29 août 2016 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Lieux culturels et festifs : comment répondre aux attentes – Présentation du travail en cours**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : pour faire suite à la pétition "Pour des lieux nocturnes et festifs", la commission auditionne Mme VALIQUER chargée de mission au Département de l'instruction publique (DIP) pour traiter des lieux culturels et Mme FAURE du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Elles nous expliquent que le Plan directeur cantonal est en cours de toilettage pour répondre à des questions qui dépassent largement le Canton et qui sont celles des réserves émises par la Confédération sur les surfaces. L'Etat en a donc profité pour réfléchir aux thématiques de la culture et pour les introduire un plus spécifiquement dans le plan directeur cantonal. Il est

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

maintenant question d'introduire l'idée d'une collaboration avec les communes pour les équipements sportifs d'importance communale voire intercommunale.

Le Canton souhaite aussi intégrer les demandes des acteurs culturels relatives aux équipements, mais également relatives aux lieux de création et de diffusion. Actuellement le projet se situe au niveau de l'enquête technique et lorsque les fiches auront fait le tour des services, Lancy sera consultée comme toutes les autres communes. Mme BOUSSINA représente Lancy à la plateforme de concertation des acteurs culturels. Jusqu'à présent, les acteurs culturels étaient également représentés mais ils se sont retirés suite aux coupes budgétaires. Le Canton espère pouvoir prochainement recréer une relation de confiance avec eux.

Actuellement, le Canton explore la question des lieux festifs et de la création et diffusion dans le PAV. Le DALE souhaite inscrire la possibilité de réfléchir en amont – lors de la planification territoriale cantonale à l'exploitation des espaces pour des lieux festifs culturels et par extension peut-être à d'autres activités nocturnes. Il a mandaté un groupe de géographes sociaux et d'urbanistes afin d'établir un inventaire des lieux existants, d'en faire une typologie et d'identifier les manques et les besoins précisément.

Un commissaire souligne sa crainte de voir en période de restrictions budgétaires des coupes importantes au niveau de la culture. Il relève que nous devons rester attentifs à maintenir une politique culturelle qui réponde aux attentes des jeunes et des moins jeunes.

b) Ferme de la Chapelle – Présentation de la programmation 2017

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : six expositions sont prévues ainsi qu'en fin d'année, une exposition courte qui nécessite peu de moyens mais qui amène un autre genre de public. Ce sera une exposition en hommage à Denise Emery, grande amie de la Ferme et très connue à Genève. Il y aura par exemple une exposition en lien avec la FASe, car les artistes feront des cartes postales dont la vente sera faite en faveur de projets soutenus par la FASe. Il y aura une exposition avec uniquement de la vidéo sur différentes sortes de support. Une autre exposition aura lieu à la Ferme mais également dans le quartier de la Chapelle avec des interventions éphémères.

c) Bilan sur les événements culturels 2016 organisés à ce jour sous l'égide du service de la culture

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : une liste des manifestations culturelles qui ont eu lieu sur Lancy et organisées sous l'égide du service culturel a été présentée. Il ressort que de nombreuses manifestations en plus des événements organisés par les lieux pérennes que sont la Ferme de la Chapelle et la Villa Bernasconi ont eu lieu. M. LORENZINI relève que la commune a fait un gros travail au début de la législature pour montrer la variété de ce qui se faisait et qu'il existe une vraie volonté de toucher tous les segments que l'offre peut couvrir. La question de la fréquentation sera reprise en fin 2016 suite au comptage qui est effectué depuis le début de l'année.

Un commissaire relève que peu de choses sont organisées pendant l'été et se demande si le public serait intéressé à participer à un événement durant cette période de vacances. Mme BOUSSINA lui répond qu'effectivement son service avait organisé il y a quelques temps une manifestation en juillet mais la fréquentation n'avait pas été très élevée. De plus, c'est aussi la période où le personnel prend ses vacances.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016**d) Divers**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : concernant le projet de médiathèque, M. LORENZINI nous informe qu'une réflexion est en cours autour de la construction de ce bâtiment et sur les activités qui y seront prévues, à savoir soit un espace dévolu aux activités sportives soit la création d'une nouvelle salle communale. Il soutient toutefois la demande d'un commissaire d'aller visiter la médiathèque de Thonon qui, semble-t-il, est une médiathèque emblématique.

Le permis de construction pour la rénovation de la maison Roederer est tombé en juillet. Par conséquent, les travaux devraient pouvoir commencer en octobre et devraient être terminés en été 2017.

**16) COMMISSION SOCIALE – Séance du 6 septembre 2016 –
Rapporteur : Mme Sandrine GILLIERON****a) Présentation de Mme Virgine ESTIER, travailleuse sociale en charge des projets
communautaires**

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : Mme ESTIER a travaillé durant 6 ans au service social de la ville de Genève, dans le secteur communautaire. A ce titre, elle a suivi de près le contrat de quartier des Grottes, ainsi que la mise en place de deux équipements de proximité qui visent entre autres la mise à disposition de locaux pour les habitants et les associations.

Elle s'occupe du Contrat de quartier Palettes-Bachet ainsi que de la mise en place du nouvel équipement dénommé actuellement Megaron.

M. RENEVEY précise que d'autres contrats de quartier sont souhaités à terme, et que ceux-ci relèveront du cahier des charges de Mme ESTIER.

Concernant le contrat de quartier Palettes-Bachet, Mme ESTIER fait le lien entre le comité de pilotage, les habitants et les administrations. Elle prépare les ordres du jour, effectue les procès-verbaux des séances et assure le suivi des tâches du groupe de pilotage.

Actuellement, le groupe de pilotage est constitué de représentants de l'association des habitants de l'Etoile Palettes, du centre Marignac, du travailleur social hors murs, de l'école des Palettes, d'habitants du quartier, de deux conseillers municipaux représentant le Conseil municipal.

Mme ESTIER a su se mettre à l'écoute des idées et de l'expertise des membres, ensemble ils ont mis en place une stratégie d'intervention sur le quartier, dont une partie de nouveaux supports de communication de haute qualité. Ils assureront une permanence pour les habitants dans le pavillon de Lancy côté sud, tous les premiers lundis du mois, matin et soir.

Le Contrat de quartier et le service des espaces verts soutiennent un projet de fontaine lancé par l'association Eaumône et qui serait placée entre l'Etoile Palettes et l'école des Palettes. Cette association composée de 50 membres est bien connue des partenaires sociaux, elle a

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

tenu la roulotte et les animations d'été à Lancy côté sud durant les semaines de fermeture de Marignac.

Concernant le nouveau bâtiment socio-culturel, Mme ESTIER est là pour relever les besoins des futurs occupants, adapter les aménagements, et faciliter les synergies entre les associations.

b) Présentation du projet Mégaron

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : Mme ESTIER nous présente l'avancement du projet. Son ouverture est prévue début 2018. 120 places de parking pour les habitants et les usagers du Megaron sont prévues en sous-sol du premier bâtiment, avec une entrée-sortie unique côté Etoile Palettes. Les pavillons provisoires de Lancy côté sud et la maison Civiq disparaîtront. Ce bâtiment dédié aux associations contribuera à dynamiser la vie de quartier. La polyvalence des locaux permettra de s'adapter aux besoins évolutifs des associations, et au développement des usages par les habitants.

Marignac gèrera tout ce qui touche à la jeunesse et gardera sa maison avenue Eugène-Lance pour les mercredis d'accueil et les centres aérés. La villa Yoyo quitte le projet d'un commun accord.

Concernant les aînés, des discussions sont en cours avec l'association Viva pour envisager une antenne dans le centre socio-culturel.

Le conseil administratif a chargé le comité de pilotage de mettre en route un concours d'idées auprès des habitants à la fête des 3 marchés, afin de rebaptiser le Megaron. L'intention est d'amener la population à s'identifier à ce lieu.

Voici ce que nous constatons sur la maquette du centre socio-culturel : au premier étage, le bâtiment hébergera la ludothèque, un local d'accueil libre des enfants, des locaux pour Marignac. Au rez-de-chaussée, sont prévus une salle polyvalente avec cuisine, une salle de réunion, un local pour les cours et activités artistiques, un local pour les travailleurs sociaux hors murs, une grande salle pour l'accueil des adolescents et des bureaux. Les locaux seront gérés sur place. Les associations et le contrat de quartier pourront occuper certains locaux par tranches horaires. Dans le deuxième bâtiment, est prévu un café citoyen doté de 40 places et d'une cuisine. A l'extérieur, côté Bachet, une grande esplanade sera disponible pour un marché et d'autres activités.

c) Présentation du volet social du budget 2017

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : la commission des finances ne l'a pas encore étudié.

Les écarts qui apparaissent entre les années sont principalement liés aux institutions pour la jeunesse.

Certaines subventions sont octroyées ponctuellement, le nom des bénéficiaires apparaît alors quelque temps, mais sans budget.

La commune n'octroie aucune subvention de son propre chef, sans demande préalable de l'association et privilégie les versements qui ont un impact global sur une problématique donnée.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

Des associations affichent une hausse de subvention importante, cela est dû généralement à l'augmentation des tâches qui leur sont déléguées par la commune. Certains postes sont budgétés généreusement par rapport à 2015 : l'intention est de laisser de la marge pour de nouveaux projets ou le développement d'une activité sur un territoire plus large.

0,7 % du budget est réservé pour la coopération internationale. Il s'agit du taux recommandé par la Confédération et au niveau international.

d) Divers

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : cet été, un tout-ménage présentait les différentes activités d'été « enfants » à Lancy, que ce soit pour des sports, des activités socio-culturelles ou autres.

Ces informations ont été rassemblées par la commune pour offrir un tableau complet de l'existant. Mais pour les inscriptions à ces différentes activités, il faut suivre les délais qui sont indiqués dans le Lancéen et dans le bulletin de Marignac.

**17) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 7 septembre 2016 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet :

Mobilité Semailles : retour sur le courrier de M. Luc Barthassat

Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'après la séance avec M. Barthassat, un courriel avait été envoyé relayant la demande spécifique du Conseil municipal concernant l'adoption d'une variante déterminée et informant de la volonté de faire opposition au tram si la variante stipulée n'était pas retenue. Etonnamment, ce dernier n'a pas été bien reçu par le Conseiller d'Etat qui a envoyé un courrier réponse qui, en résumé, explique que la commune a tort sur tous les points. Une réponse circonstanciée sera donnée par le Conseil administratif à ce dernier.

Nomenclature des gares CEVA

Vu le débat de ce soir je ne m'attarderais pas sur ce divers.

Enfin, une commissaire souhaite avoir une présentation des études en cours sur le sujet de la Petite-Enfance. Ce qui sera fait en commission conjointe affaires sociales et aménagement du territoire en octobre ou en novembre.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016**18) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 12 septembre 2016 – Rapporteur : M. Michele COLLEONI**

Divers

=====

M. COLLEONI présente le sujet : un seul divers, un retour est demandé au Conseil administratif sur le traitement de la motion relative à l'Union des villes genevoises consistant à rapprocher l'Association des communes genevoises pour mettre en place une commission des villes.

M. LORENZINI précise qu'il a bien écrit à l'Association des communes genevoises juste après le débat en commission et au Conseil municipal, demandant de plus avant l'été au bureau de l'Association des communes genevoises d'évoquer le sujet. A ce jour, toujours pas de réponse.

**19) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 14 septembre 2016 –
Rapporteur : M. Yves PAGE**

a) Présentation de la Fête de l'Abeille et du Terroir

=====

M. PAGE présente le sujet : Mme CATTIN présente la deuxième édition de la Fête de l'Abeille et du Terroir qui se tiendra le 24 septembre 2016 dont 27 partenaires y participent et qui fait partie de la « Semaine du Goût ».

- Les objectifs de la fête concernent le développement durable.
- La Fête de l'Abeille et du Terroir est conviviale, familiale et basée sur de nombreuses animations pour enfants et dégustations de produits locaux.
- La fête se déroule sur une journée. L'ouverture au public aura lieu à 9h00.
- Dès 10h30, le film de Markus Imhoof, « des Abeilles et des Hommes », abordant la disparition des abeilles et ses impacts environnementaux, sera projeté.
- La partie officielle sera ouverte par une introduction de M. BONFANTI, dès 14h00 et sera suivie d'un débat public intitulé « Genève et son territoire : comment sensibiliser les habitants à l'importance des abeilles ».

b) Travaux divers

=====

M. PAGE présente le sujet :

- M. HASLER aborde le potager communal qui est exploité depuis environ six mois. 5 activités ont été organisées avec les migrants accueillis sur la commune de Lancy et volontaires pour travailler dans le potager, le matin. 15 activités accompagnées ont eu lieu avec différentes classes d'écoles primaires lancéennes. 10 nouvelles dates ont été proposées et sont déjà réservées. 60 kg de fruits et légumes ont déjà pu être récoltés et mis à disposition de l'épicerie solidaire. Finalement, aucun cas de vandalisme, ni aucune déprédation n'ont pu être observés. Cependant, certains légumes ont été dérobés, mais ont tout de même été coupés proprement et non pas arrachés.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

- Concernant le parc en Sauvy, qui a le statut de protection au sens de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, un terrain d'entente a été trouvé et ces cheminements ont pu être refaits tout en respectant les qualités architecturales.
- Pour les travaux qui ont eu lieu à l'école des Palettes, l'ensemble de l'infrastructure a pu être refaite dans les temps. Dans le coin de l'école enfantine, des jeux seront mis en place dans les semaines à venir comme des plantations dès l'automne. Par ailleurs, des fontaines ont été installées sur les lieux.
- Au mois de juin la commune a eu beaucoup de problèmes avec les petits grills en aluminium à disposer au sol pour les barbecues. Ces derniers font des nombreux dégâts. Une réflexion est en cours concernant des sites potentiels qui viendraient augmenter l'offre à ce niveau. Les parcs Marignac et Navazza sont par exemple envisagés.
- En parallèle, des toilettes sèches ont été mises en place dans le parc Surville, de manière temporaire, afin d'observer si elles étaient sujettes à des déprédations.
- L'autorisation de construire devrait être accordée pour les travaux au parc Louis-Bertrand et ce, après 8 mois de requête.
- Concernant le parc des Morgines, l'avant-projet est en cours de finalisation afin d'estimer les coûts. Il sera présenté à une prochaine séance du Conseil municipal.
- La commune a également acheté une camionnette de société, qui sera mise à disposition des associations lancéennes pour leurs déplacements.
- La campagne des déchets organiques a été lancée officiellement le lundi précédent. Dans le cadre de cette campagne, 15'000 petites poubelles vertes seront distribuées sur la commune par les jeunes de la structure Contact Emploi Jeunes. Le but est de collecter les 2000 tonnes de déchets organiques qui sont aujourd'hui jetés avec les déchets ménagers. De nouvelles goulottes dédiées aux déchets organiques, de couleur verte, vont être installées dans tous les points de récupération de la commune pour la fin du mois de septembre. La commune souhaite aujourd'hui agrandir au maximum les écopoints existants afin que de moins en moins de rues soient desservies par un camion de voirie.
- Un nouvel agent environnemental va entrer en fonction pour faire face à l'augmentation de la population lancéenne et à l'augmentation des incivilités. Cet agent aura un rôle d'accompagnement et de sensibilisation auprès des habitants de la commune concernant le tri des déchets avec un rôle de surveillance et de sanction.
- Le service de l'environnement souhaite proposer aux commissaires de visiter un des prestataires de voirie lors de la prochaine séance de la commission du développement durable. En l'occurrence, les commissaires visiteraient le nouveau centre de tri de la société Serbeco SA. M. BONFANTI envisage d'ouvrir la visite à l'ensemble des Conseillers municipaux.
- Concernant les deux grandes fêtes lancéennes que sont la Fête des écoles et la Fête du 1er août, le taux de recyclage a été de respectivement de 72% et 83% pour ces deux fêtes.

c) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : M. BONFANTI présente trois divers.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

- **Accessibilité universelle**

La première partie de la première phase du projet de l'accessibilité universelle, qui consistait en un diagnostic, est terminée. Un état des lieux a été fait auprès des collaborateurs des différents services de la commune. Un audit a été réalisé puis présenté à ces collaborateurs. Il sera également présenté au Conseil municipal avant la fin de l'année. La deuxième phase du projet commencera en 2017 et se poursuivra en 2018.

- **Certification biologique**

La certification biologique, avec effet au 1^{er} janvier 2017, sera présentée aux Conseillers municipaux avant la fin de l'année.

- **Label Cité de l'énergie**

L'audit de Cité de l'énergie sera également présenté avant la fin de l'année aux Conseillers municipaux.

20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. HAAS : j'ai une question et une proposition. J'ai eu le bonheur comme d'autres dans cette salle d'aller à la Fête de l'Abeille et au même titre que j'avais fait un clin d'œil taquin sur le succès de Mai au parc, il y a eu une météo extraordinaire samedi passé et la qualité des stands et des prestations offertes notamment pour les enfants – les nichoirs à insectes et tout ce qui était prévu était très bien fait, le matériel mis à disposition, la qualité des activités, l'emplacement à Navazza c'était vraiment rêvé – sauf qu'en début d'après-midi il y avait une queue interminable qui, d'ailleurs, a certainement privé certaines personnes, qui voulaient manger un gros hamburger bio, de la prestation de M. BONFANTI, puisqu'elles étaient dans la queue plutôt que d'être à la conférence.

Vu le succès et la qualité de ce qui a été fait, je proposerai – je sais que c'est compliqué parce que s'il pleut, etc. – de prévoir une réserve en logistique d'accueil parce que cette Fête de l'Abeille est une magnifique carte de visite.

Je propose que l'on étudie la possibilité d'élargir l'offre en restauration.

J'ai une question qui concerne la sécurité : on a vu dans les éléments marquants du budget de ce soir, un élément en particulier qui m'a fait réagir, c'est le revêtement phono-absorbant de la rampe du Pont-Rouge. On a déjà des « Fittipaldi » et autres champions du monde, qui arrivent au sommet de cette rampe, qui n'est pas aujourd'hui phono-absorbante – avec des vitesses folles. Je profite de dire que l'arrivée sur la place des Ormeaux, depuis quelque temps, c'est bien parce qu'il y a une signalétique qui rappelle que la zone des Ormeaux est en zone 20 km/h. Le danger que cela représente pour les enfants qui vont en direction de l'école de Cérésolle.

Par rapport aux aménagements qui vont avoir lieu et à l'arrivée du trafic autour de cette zone, cette place des Ormeaux reste définitivement un endroit dangereux. Il n'y a pas eu de gros pépins, je vous l'accorde, elle n'est pas pacifiée du tout parce qu'il y a encore régulièrement des gens qui prennent des risques en la traversant et ces mesures de sécurité qui seront prises pour signaler ces comportements irrespectueux, voire totalement fous de certains, doivent

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

être soutenues. Il faut vraiment avoir une attention accrue et je demanderai au Conseiller administratif en charge de la sécurité de soutenir ces mesures, clairement, de prévention, voire de rétorsion, et je reviendrai là-dessus en Commission de la sécurité.

Mme GRIVET : ma question ressemble un peu à l'intervention qui vient d'être faite, elle concerne une autre zone de notre commune, à savoir le passage-piétons qui se trouve à la hauteur de la place du 1^{er}-Août, sur l'avenue des Communes-Réunies. La rentrée du mois de septembre est déjà loin derrière nous, mais on voit souvent des écoliers et des groupes d'écoliers à cet endroit-là, qui traversent aux heures de début et de fin de l'école, ils viennent de l'école privée non loin de cet endroit, mais quand même je pense qu'il serait important de sécuriser ce passage-piétons qui est d'autant plus dangereux qu'il est composé de voies automobiles et de voies de bus et qu'il est vraiment très emprunté.

De plus, vu que c'est une grande artère toute droite, on a souvent des automobilistes qui oublient que le feu orange est fait pour s'arrêter. Du coup, le mélange de tous ces éléments fait froid dans le dos. Je sais qu'il y a déjà eu des accidents relativement importants, j'ai vu plusieurs fois des gens à terre à cet endroit-là. Je pense qu'il serait important de réagir pour améliorer la sécurité de cet endroit, notamment pour les écoliers, en engageant par exemple une patrouille scolaire qui manque cruellement à cet endroit précis de la commune.

M. DEROBERT : je me permets de vous relayer une demande faite par les habitants du quartier de la Chapelle. D'ailleurs, à ce propos, je remercie M. HASLER et son service pour l'ouverture du bout du chemin qui a été faite et qui permet à tous les habitants du quartier de s'échapper vers des chemins plus bucoliques du côté de Plan-les-Ouates.

Ceci étant fait, un certain nombre de personnes demande de voir s'il est possible de contacter la poste pour savoir si en bout de chemin il pourrait y avoir une boîte postale car il y a quand même un certain nombre d'habitants. C'est tout bête, mais c'est vrai que ce serait pratique pour un certain nombre de personnes.

M. CLEMENCE : j'étais déjà intervenu dans ce Conseil il y a quelques mois pour une question de transparence par rapport à la publication des documents sur le site Internet de la commune. Je constate avec plaisir, et je remercie les personnes responsables de cela, que les procès-verbaux et les décisions dont les arrêtés signés sont publiés de manière de systématique, merci beaucoup. La publication des projets de délibération qui accompagnent l'ordre du jour également, et cela c'était très important effectivement pour que les citoyens puissent anticiper les sujets que nous allons traiter dans ces séances.

J'aurais encore une petite question et une proposition : la question, c'est pour les résolutions et les motions qui sont votées par ce Conseil qui ont été publiées sur une page ad hoc, mais celles de 2016 seulement, si on pouvait encore publier au moins celles de septembre à décembre 2015 de cette même législature.

La proposition qui est peut-être à l'adresse de la Commission de l'administration, concernant la diffusion de certains documents qui sont projetés ici au moment des débats. Je prends l'exemple des variantes des Semailles, quand on lit le procès-verbal, c'est clair que si l'on n'a pas les plans sous les yeux, c'est très difficile à comprendre.

Ces documents sont publics vu qu'ils sont projetés, ce n'est pas forcément une proposition ferme, mais plutôt une proposition de se saisir de ce sujet et de poser ensemble les critères de diffusion de ce genre de documents, vu que les gens doivent prendre des photos de l'écran en plénière, qu'ils puissent retrouver ces documents sur le site.

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

M. MATHIEU : je propose que le Conseil administratif prenne langue avec la Commission fédérale de nomenclature des équipements sportifs d'importance nationale pour que l'arène sise à la Praille soit, suite à notre ravissante unanimité, renommée stade de Lancy.

M. LORENZINI : un élément de réponse qui sera peut-être partiel et complété par M. RENEVEY, concernant la question sur la place des Ormeaux. Comme il vous sera présenté lors de la Commission des travaux dans le cadre du crédit d'étude pour la rénovation du tapis phono-absorbant de la rampe du Pont-Rouge, vous verrez que, dans ce crédit, il y a deux volets : le volet phono-absorbant et l'on fait ces travaux parce que les émissions sonores nous obligent à assainir cette route, mais il y a également une étude de circulation complémentaire qui est commandée pour régler la suite du bilan qui a été fait sur la place des Ormeaux 20 km/h.

Suite à cette première étude, il y a été constaté que ce n'était en effet pas totalement satisfaisant, car les vitesses constatées étaient trop élevées et que cela ne fonctionnait donc pas totalement, donc une étude complémentaire doit être réalisée pour notamment réfléchir à fermer, on en a déjà parlé, l'exutoire que cette place offre pour les gens qui empruntent le chemin des Pâquerettes notamment. L'idée est de faire cette étude dans le cadre de ces travaux, donc vos inquiétudes seront intégrées dans cette étude.

M. BONFANTI : par rapport à la Fête de l'Abeille, M. HAAS, vous avez totalement raison, nous avons eu un petit souci le matin même où un exposant qui devait être présent et devait proposer de la nourriture n'a pas pu venir pour des raisons de maladie, nous avons été un peu en difficulté à ce niveau-là. Nous en avons déjà discuté en séance du service de l'environnement avec l'unité développement durable pour avoir plusieurs exposants de nourriture l'année prochaine pour ne plus avoir ce genre de problème.

Par rapport au site Internet, je vais voir avec Mme CRISAFULLI pour que nous puissions mettre les documents qui ne sont pas encore en ligne.

M. VINCENT : nous arrivons en fin de séance, je vous rappelle de ne pas oublier de rendre les quittances pour le badge d'accès. Je vous rappelle aussi, pour les personnes qui participent à la sortie du Conseil municipal, de respecter les horaires communiqués afin de faciliter le bon déroulement de cette excursion.

Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 22h20

La Secrétaire :

Olga VILLARRUBIA

Le Président :

Cédric VINCENT

Séance ordinaire du 29 septembre 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme ANNEN : concernant l'utilisation de la salle communale du Grand-Lancy, normalement quand la salle est louée par des particuliers pour des fêtes, elles doivent prendre fin à 2h00 du matin. Là, ce week-end, du vendredi soir au lundi matin, c'était illuminé en permanence. Ce n'est pas la première fois que cela arrive avec ces personnes-là. C'est vraiment du non-respect du voisinage.

M. DUPONT : j'aimerais parler de la sécurité au Petit-Lancy, au chemin du Fort-de-l'Ecluse, etc, l'école de mécanique, le matin à 7h00 c'est des courses je ne dis pas à quelle vitesse surtout les gars qui ont des motos. Il ne pourrait pas y avoir un agent municipal ou quelqu'un qui passe régulièrement autour des 7h00.

M. RENEVEY : pour la salle du Grand-Lancy, je prends note et je vais regarder avec le service des locations de salles pour voir ce qui s'est passé ce week-end-là. Pour l'instant, je n'ai pas d'autres informations.

Pour Fort-de-l'Ecluse, c'est toujours la même chose, c'est vrai qu'autour des centres de formation professionnelle, on sait qu'il y a un certain nombre de jeunes qui viennent avec des bolides. Pour habiter le quartier, je sais qu'effectivement c'est un problème, mais on essayera de faire en sorte que la police soit un peu plus présente aux heures d'arrivée de ces jeunes chauffards.